- 680 mètres de quais pour navires de commerce.

Les travaux d'extension restant à exécuter et dont l'achèvement est prévu pour le premier trimestre 1955 portent sur :

- le prolongement de la jetée principale sur 200 mètres et la construction d'une nouvelle jetée transversale de 400 mètres;
- la construction de 260 mètres de quais de commerce
  - quai nord du môle oblique.

Ces travaux doivent être complétés par la construction d'un silo de 250.000 qx et l'équipement des nouveaux quais et terre-pleins (1ère tranche). Les travaux entrepris permettront de satisfaire aux besoins accrus de la pêche et au point de vue du trafic commercial, de recevoir par Safi, une partie des marchandises diverses et des minerais transitant par Casablanca.

Les investissements nécessaires à la réalisation de ce programme, réévalués en janvier 1954, s'élèvent pour la période 1954-1957 à 800 millions.

III - AGADIR.

Le port d'Agadir comprend :

- une grande jetée de 940 mètres, ouvrages essentiel de protection du port;
- un petit bassin réservé à la pêche, de 5 hectares, bordé au Nord par le quai de rive fondé à (-3) sur 152 mètres et à (-4) sur 104 mètres, à l'Ouest par deux quais de 128 mètres à (-3,50) et de 175 mètres à (-5) réservés jusqu'ici au commerce.

Le programme de grands travaux entrepris en 1950 s'est achevé fin 1953. Il comportait :

Sur la grande jetée :

- le renforcement et la protection de l'ouvrage, côté bassin.
- la construction de deux "Ducs d'Albe" (piles d'accostage pour pétroliers).

L'aménagement d'un nouveau bassin de 30 hectares de superficie comprenant essentiellement :

- La construction d'une digue transversale de 1.600 mètres de long.
- La construction de chaque côté du bassin, d'un quai à (-9) de 240 mètres devant servir aux minerais et d'un autre quai de 500 mètres (à -5) et à -6).
- La fermeture du bassin par un épi de 290 mètres.

- Le dragage du bassin et de la passe d'entrée à des côtes variant de (- 12) dans la passe à (-5) au fond du bassin, et le remblaiement en arrière des nouveaux quais d'une trentaine d'hectares de terre-pleins.

Le montant total de ces travaux, réévalués en juillet 1955, s'élève à 5.300 millions environ sur lesquels la moitié environ a été payée. Les paiements doivent s'échelonner jusqu'en 1957 en application d'une convention financière spéciale. Il reste à payer de 1954 à 1957 en conséquence 1.780 millions.

IV - PORTS SECONDAIRES

A Mazagan, les travaux doivent être limités à ceux qui sont en cours (allongement de la jetée et approfondissement du bassin).

A Mogador, la construction d'un nouveau bassin de pêche triplant les installations actuelles apparaît nécessaire en raison du développement de la pêche. Cependant les études faites jusqu'ici manifestent que les projets les plus rationnels qui puissent être envisagés sont d'un coût avoisinant le milliard; il est opportun, en conséquence, de limiter à l'exécution d'une première tranche les travaux qui seront entrepris dans le cadre du 2ème plan.

A Fedala, les travaux sont à la charge du concessionnaire du port; divers aménagements peu importants sont à la charge de l'Etat.

Le montant total des investissements prévus pour les ports secondaires de 1954 à 1957 s'élève à un crédit maximum de 300 millions qui comprend les dépenses de phares et de balises, etc... et les dépenses d'outillage diverses non reprises dans les précédents ports.

CHAPITRE XIV

LES CHEMINS DE FER

C H E M I N S D E F E R

I - SITUATION ACTUELLE

La situation des chemins de fer du Maroc (C.F.M. - C.M.O. - T.F.) ressort du tableau suivant :

	1938	1949	1951	1953
Longueur du réseau (en kms)				
-Electrifié	607	718	718	718
-Non électrifié	1.104	993	993	1.038
Total :	1.711	1.711	1.711	1.756
Parc traction (unités) :				
-Locomotives à vapeur	100	110	80	79
-Locomotives diesel électriques	0	11	21	35
-Locomotives électriques	32	43	57	57
Consommation des machines :				
-Charbon (en 1.000 T)	28	40	26	18
-Gazoil (en 1.000 L)	0	5.251	8.680	10.757
-Electricité (en 1.000 kW)	28.129	62.485	77.330	78.304
Trafic :				
-Voyageurs-kilomètres (en milliers)	-	486.407	526.641	533.905
-Trafic marchandises (en 1.000 T)	2.961	6.864	8.590	7.965
-Wagons chargés par jour	-	719	1.006	1.049
-Tonnage utile du parc	-	104.308	112.519	133.665

L'effort de modernisation et d'équipement accompli a permis de faire face à un accroissement notable du trafic (28 % de 1948 à 1953) sans augmenter pour autant l'effectif du personnel et tout en diminuant très sensiblement les dépenses de combustible et les frais d'entretien et de réparation du matériel.

II - PROGRAMME 1954-1957

Le deuxième plan quadriennal des chemins de fer tient compte :

- d'une part, de ce qu'il n'a pas été possible, faute de ressources budgétaires suffisantes, de terminer en 1952-1953 les travaux prévus dans le cadre du 1er plan et dont l'achèvement est différé de 18 à 24 mois.

- d'autre part, du ralentissement de l'activité économique et, partant, du ralentissement de la progression du trafic ferroviaire.

En conséquence, le programme envisagé pour la période 1954-1957, outre l'achèvement différé du premier plan, doit être limité à des investissements de nature à apporter une amélioration substantielle aux conditions de transport et d'évacuation des production marocaines, afin notamment d'en diminuer le coût.

Dans cette perspective, est est prévu :

- d'aménager de nouvelles voies d'embranchement à Casablanca, Fédala, Salé et Port-Lyautey et plus particulièrement de remanier la gare de triage de Casablanca-Roches Noires dont l'encombrement actuel gêne considérablement la desserte du port.

- d'installer 2 sous stations destinées à améliorer l'alimentation en énergie des sections de lignes sur lesquelles le trafic est en progression et à éviter d'avoir à y réduire la charge utile des trains.

- de procéder à l'acquisition de 14 locomotives diesel de manoeuvre (10 de 200 CV - 4 de 450 CV) qui complète les commandes en cours de livraison portant sur 5 diesels de 450 CV et 10 de 200 CV dont le paiement est en partie effectué.

- de compléter par l'achat de 9 nouvelles locomotives diesel électriques, dont 4 de 1.500 CV et 5 de 2.000 CV, le parc actuel de traction pour trains rapides de voyageurs.

- d'améliorer le trafic par la commande notamment de 170 wagons P.V., de 20 fourgons et de 20 voitures modernes pour trains rapides de voyageurs.

- d'achever, sous réserve d'un accroissement du trafic des phosphates et des minerais de la région de Marrakech, le doublement de la ligne de Casablanca à Sidi el Aidi, soit le tronçon Nouasseur-Sidi el Aidi, les travaux sur le parcours Casablanca-Nouasseur qui revêtaient un caractère de plus grande urgence, ayant été terminés en 1953.

Des crédits sont également réservés d'une part pour permettre la constitution de stocks d'approvisionnements motivée par des raisons de sécurité générale et éventuellement pour la satisfaction de besoins urgents et inopinés, d'autre part, pour régler les expropriations entraînées principalement par la construction de voies nouvelles à la gare de triage des Roches Noires (Casablanca). Enfin, un nouveau programme de logements est envisagé pour les agents marocains et européens des Chemins de Fer, principalement à Casablanca.

III - INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

L'ensemble du programme requiert pour la période 1954-1957 un crédit de 6.667 millions de francs, dont 6.000 millions sont à la charge de l'Etat. La participation de l'Etat se décompose ainsi :

(en millions de francs)

Travaux des gares	987
Grands travaux de la voie	1.050
Equipement électrique	215
Matériel moteur	1.150
Matériel roulant	1.130
Logements	257
Stocks d'approvisionnements	651
Expropriations et divers	560
Total :	6.000

Ce chiffre de 6.000 millions ne comporte pas :

- la couverture définitive des sommes que les chemins de fer auront effectivement dépensées à la fin de 1953, au moyen de ressources extra budgétaires (préfinancement) mais qu'il importe cependant, pour des raisons d'ordre et et de clarté d'apurer rapidement.

- le montant des participations éventuelles des chemins de fer à des augmentations de capital de l'Energie électrique du Maroc dont les C.F.M. sont le principal actionnaire.

En conséquence, il convient de considérer ce chiffre de 6.000 millions comme la limite extrême de la participation de l'Etat aux dépenses d'équipement proprement dit des chemins de fer pour la période 1954-1957. Il serait très imprudent d'aller au-delà du programme indiqué, toute ressource supplémentaire extra budgétaire (notamment prêts F.O.A.) devant en priorité permettre la diminution de la "découverture" qui doit à la fin du 2ème plan être ramenée à moins de 800 millions de francs.

CHAPITRE XV

L'INFRASTRUCTURE AERONAUTIQUE

A V I A T I O N

I - EQUIPEMENT DES AEROPORTS

SITUATION ACTUELLE:

- L'infrastructure aéronautique du Maroc comporte :

1°) Des aérodromes principaux, de classes A et B dont l'équipement et l'entretien sont à la charge du Budget métropolitain des Bases aériennes. Il s'agit d'une part des aéroports de Cazes et de Nouasseur, près Casablanca et d'autre part des aéroports de Rabat-Salé, Agadir, Marrakech et Oujda.

2°) Des aérodromes secondaires ou tertiaires qui jouent un certain rôle dans l'économie marocaine et dont l'équipement et l'entretien sont à la charge du budget chérifien : Ouezzane, Port-Lyautey tourisme, Rabat-ville, Midelt, Ksar es Souk, Ifrane, Missour, Guersif, Berkané, Casablanca-Tit-Mellil, Mazagan, Beni-Mellal, Oued Zem, Safi, Mogador, Ouarzazate, Taroudant, Fès et Meknès.

- Jusqu'à une date récente, Casablanca était uniquement desservie par l'aéroport de Cazes. L'aéroport de Nouasseur, doté d'une piste en béton de 3.350 mètres, reçoit maintenant les "Comet" qui effectuent les liaisons Paris-Dakar et Paris-Abidjan.

Le trafic de Casablanca, effectué jusqu'à la fin de 1952 à Cazes, se situe en importance entre ceux de Marseille et de Nice. Le trafic local des passagers s'est accru de 11% de 1950 à 1951, de 12% de 1951 à 1952 et a atteint près de 160.000 passagers en 1952. Il provient pour près des 3/4 des relations entre le Maroc et la Métropole, et pour le quart restant, des relations avec Alger, Oran et Tunis, des lignes intérieures marocaines (notamment sur Agadir et Marrakech), des relations avec Tanger, et enfin des escales des compagnies étrangères.

Le trafic de transit, dont l'accroissement annuel a dépassé 20% au cours des deux dernières années, doit son importance au rôle de Casablanca comme escale sur les lignes joignant la Métropole à Dakar.

En ce qui concerne le fret, il est remarquable que, contrairement à l'évolution observée sur les autres aéroports d'Afrique du Nord, celui de Casablanca, après avoir subi une régression de 1949 à 1950, se soit ensuite accru de 15 %, puis de 25 %.

- Les aéroports de classe B de Rabat-Salé, Agadir, Marrakech et Oujda sont affectés en premier rang à l'Armée de l'Air et à l'Aéronavale. Leur trafic commercial est principalement alimenté par les lignes intérieures du Maroc. Toutefois, Rabat effectue un trafic relativement important pour relations directes avec plusieurs villes françaises.

Rabat et Marrakech ont des pistes de plus de 2.000 mètres capables de recevoir des appareils de 60 tonnes à Rabat et 40 tonnes à Marrakech. En tant

qu'aéroports de dégagement de Casablanca, ils peuvent donc recevoir tous les deux les appareils "Comet". Agadir et Oujda sont équipés de pistes accessibles aux DC 4.

Trafic des aérodromes civils et mixtes du Maroc

	1948	1952
Casablanca-Cazes		
Nombre d'avions arrivés	4.167	7.846
Nombre de passagers (arrivées + départs)	95.164	158.340
Trafic marchandises en tonnes - (arrivées + départs)	4.496	8.256
Rabat-Salé		
Nombre d'avions arrivés	1.391	1.491
Nombre de passagers (arrivées + départs)	5.021	12.760
Trafic marchandises en tonnes - (arrivées + départs)	142	409
Agadir		
Nombre d'avions arrivés	586	654
Nombre de passagers (arrivées + départs)	7.958	11.664
Trafic marchandises en tonnes (arrivées + départs)	45	228
Marrakech		
Nombre d'avions arrivés	-	1.783
Nombre de passagers (arrivées + départs)	-	10.039
Trafic marchandises en tonnes (arrivées + départs)	-	48
Oujda		
Nombre d'avions arrivés	-	388
Nombre de passagers (arrivées + départs)	-	2.714
Trafic marchandises en tonnes (arrivées + départs)	-	72
Fès		
Nombre d'avions arrivés	-	103
Nombre de passagers (arrivées + départs)	-	1.411
Trafic marchandises en tonnes (arrivées + départs)	-	40
Meknès		
Nombre d'avions arrivés	-	111
Nombre de passagers (arrivées + départs)	-	1.188
Trafic marchandises en tonnes - (arrivées + départs)	-	56

- : pas de renseignements.

PROGRAMME 1954-1957.

1°) Programme retenu par les Bases aériennes.

A - Casablanca -

Nouasseur est désigné comme aéroport de classe A, destiné à recevoir les appareils long-courriers. L'aéroport de Cazes conservera les caractéristiques d'un aéroport de classe B, et restera pendant un certain temps un centre de trafic pour les lignes intérieures marocaines, ainsi qu'une base d'entretien technique. On estime à 4 ou 5 ans le délai nécessaire à la création d'un aéroport civil complet à Nouasseur. Au delà, il serait contraire à une saine économie de prolonger l'exploitation technique et commerciale de Cazes, quels que soient les regrets que l'on puisse avoir d'abandonner l'avantage de sa proximité avec la ville.

Dans ces conditions, on doit se borner à réaliser à Cazes les travaux confortatifs et les améliorations absolument indispensables au maintien de l'activité pendant 4 ou 5 ans. Le montant des dépenses de 1ère urgence doit être limité à 400 millions de francs.

A Nouasseur, les opérations nouvelles à entreprendre en 1ère urgence comprennent : la construction d'une voie de circulation et d'une aire de stationnement, et la réalisation d'une première phase de l'équipement de l'aéroport en bâtiments techniques et commerciaux, hangars, réseaux de distribution et routes intérieures, aides visuelles et radio. Cet ensemble représente une dépense de 1.650 millions, comprenant 250 millions de remboursements d'achats de terrains. La totalité est à retenir en première urgence.

B - Autres aéroports -

Il n'y a pas de travaux d'infrastructure à réaliser sur les aéroports de Rabat-Salé, Agadir, Marrakech et Oujda, à l'exception de ceux concernant quelques voies de circulation et aires de stationnement. D'autre part, il est nécessaire de doter Marrakech et Agadir des installations techniques et commerciales indispensables.

Les programmes proposés correspondent aux dépenses suivantes :

Rabat	: 270	millions
Agadir	: 280	-
Marrakech	: 250	-
Oujda	: 90	-

2°) Programme à la charge du budget chérifien.

Le programme intéressant les aérodromes secondaires et tertiaires vise à continuer les travaux suivants qui n'ont été entrepris qu'à un rythme assez lent, faute de moyens financiers :

- travaux de construction de l'aérodrome civil de Fès, qui sera équipé de pistes en dur de 1.800 m. permettant l'atterrissage de DC 4; dans ces conditions doit être arrêtée la construction de l'aérodrome civil de Meknès qui ferait double emploi avec celui de Fès.

- aménagement des aérodromes d'Ifrane et de Béni-Mellal pour leur permettre de recevoir des avions analogues aux DC 3;

- exécution des bâtiments et hangars sur les aérodromes de Rabat-ville, Taza, Midelt et Mazagan;

- construction d'un aéro-club à Marrakech;

- différents travaux d'adduction d'eau et l'électrification sur les bases.

Ce programme de dépenses à la charge du budget chérifien doit être limité pour la période 1954-1957 à 400 millions de francs.

II - TELECOMMUNICATIONS ET AIDES A LA NAVIGATION -

- METEOROLOGIE -

Le programme quadriennal adopté par les Bases aériennes, prévoit des installations de télécommunications et d'aides à la navigation aérienne qui intéressent le Maroc :

- Centre de contrôle régional de Casablanca : 615 millions
- Télécommunications et aide à la navigation: 571 -

dont : 187 M pour Nouasseur
26 M - Rabat
67 M - Agadir
91 M - Marrakech

L'aide à la navigation isolée, avec une prévision de crédits de 938 millions, comporte :

- l'aménagement d'une chaîne DECCA, dans le Sud Marocain (651 M)
- l'installation d'un système de radio-phare VOR/(Visual Omnidirectionnal Range) - DME (mesureur de distances) (189 millions)
- l'installation d'un radio-phare au sud d'Agadir-Goulimine (98 M)

Par ailleurs, dans le cadre du programme des Bases aériennes, il est envisagé de créer en première urgence 4 nouvelles stations et météorologie (Safi, Ksar-es-Souk, Oukaïmeden et Zagora) dont les dépenses d'équipement devront être également couvertes par le Budget métropolitain.

Enfin la nécessité de loger le personnel de l'aviation civile et commerciale conduit la Métropole à envisager un programme de 175 logements ainsi répartis : Casablanca : 120,- Rabat : 30, - Marrakech: 10, - Agadir : 10, - Oujda : 5, -. La dépense totale prévue est de 580 millions de francs.

III - RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES (en MILLIONS de FRANCS) DANS LE CADRE DU 2ème PLAN (1954-1957).

Rubriques	Budget métropolitain	Budget chérifien	Total
I - Equipement des aéroports			
Casablanca-Cazes	400		
Nouasseur	1.650		
Rabat-Salé	270		
Agadir	200		
Marrakech	250		
Oujda	90		
Aérodromes secondaires et tertiaires		400	
Total :	2.860	400	3.260
II - Télécommunications et aide à la navigation			
Total :	1.924		1.924
III - Météorologie	P.M.		-
IV - Logements	580	-	580
TOTAL GENERAL :	5.364	400	5.764

CHAPITRE XVI

POSTES - TELECOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION

TELECOMMUNICATIONS

I - SITUATION ACTUELLE

Les réalisations du premier plan d'équipement dans le domaine des télécommunications manifestent un léger retard par rapport aux prévisions établies en 1948. Cependant les progrès enregistrés sont importants et d'autant plus appréciables qu'ils ont permis de reconstituer un potentiel compromis de 1938 à la fin de la guerre par l'impossibilité de tout effort d'investissement au moment où la demande marquait un fort accroissement.

	Unités	1938	1948	1953
Equipement des centraux téléphoniques (lignes de raccordement)	N	18.600	31.000	71.000
Postes principaux d'abonnés	N	15.500	26.000	49.000
Lignes aériennes d'abonnés (circuits)	Km	8.250	15.000	30.000
Lignes souterraines d'abonnés (circuits en service)	Km	17.000	30.000	56.000
Lignes souterraines d'abonnés (circuits posés)	Km	21.150	31.500	85.000
Câbles à grande distance et faisceaux hertziens	Km	95	130	900

Il est intéressant de remarquer que le trafic téléphonique suit une progression très rapide, plus rapide même que l'équipement des centraux, ce qui signifie que le nombre de communications par abonné tend à s'accroître.

	1938	1948	1953
Nombre de communications			
Urbaines et interurbaines taxées au compteur	15.791.869	35.752.621	48.834.814
Interurbaines taxées avec tickets	3.198.284	9.438.071	15.972.275
Radiotéléphoniques	17.089	91.282	190.974
Recettes téléphoniques (en milliers de francs 1953)	769.211	661.540	2.187.288

II - PROGRAMME 1954-1957

Le programme envisagé prévoit notamment :

- de développer l'équipement des centraux téléphoniques et télégraphiques de manière à porter le nombre total de lignes de raccordement de 71.000 en 1953 à 90.000 en 1957.

Il est à noter qu'il est prévu dans le cadre de ce programme de moderniser la commutation interurbaine par l'introduction progressive de liaisons automatiques et semi-automatiques; de généraliser les téléimprimeurs et de créer un réseau Telex (abonnés servis par télétypes); ces réalisations permettront de diminuer l'effectif d'un personnel exploitant dont le recrutement est particulièrement difficile.

- de porter les longueurs totales des lignes aériennes et souterraines d'abonnés en service qui étaient respectivement en 1953 de 30.000 et 56.000 Km à 38.000 et 73.000 Km, le nombre de postes d'abonnés devant passer dans cette même période de 49.000 à 67.000 (soit 4.500 environ par an).

- d'apporter certains compléments d'équipement aux câbles existants et de poursuivre l'installation des câbles à grande distance et faisceaux hertziens qui passeront de 900 Km en 1953 à 1.840 km fin 1957. En particulier, il est prévu de mettre en service fin 1954 le câble Casablanca-Mazagan, un deuxième câble à 240 circuits entre Rabat et Port-Lyautey et le faisceau hertzien Rabat-Tanger.- d'achever au terme du deuxième plan l'installation d'un faisceau hertzien Safi-Mogador-Agadir équipé à 60 circuits et la pose d'un câble à 240 circuits sur l'itinéraire Mazagan-Safi-Marrakech et d'entreprendre le câble de Port-Lyautey-Sidi Slimane qui ne sera terminé que courant 1958.

Il faut noter que deux de ces ouvrages, le câble Casablanca-Mazagan et la création de faisceaux hertziens entre Rabat et Tanger font partie d'un programme général retenu par le Comité de coordination des télécommunications de l'Union Française et appellent par conséquent une importante participation financière de la métropole.

III - INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

Les dépenses d'équipement prévues pour la réalisation de ce programme sont intégralement à la charge de l'Etat et s'élèvent pour la période 1954-1957 à 8.120 millions de francs.- après réévaluation des estimations au 1er janvier 1954.

La décomposition de ces dépenses est la suivante :

- centraux téléphoniques et télégraphiques	2.200 millions	
- Réseaux urbains et installations d'abonnés	2.000 "	
- Dignes à grande distance	3.500 "	(1)
- Radiotélégraphie, radiotéléphonie et outillage...	420 "	
Total	8.120 millions	

(1) Ce chiffre comprend 337 millions représentant le solde de la participation du Maroc aux dépenses afférentes à l'installation du câble Casablanca-Mazagan et du faisceau hertzien Rabat-Tanger.

Afin de mieux poursuivre les répercussions du programme d'équipement sur le fonctionnement des P.T.T. il paraît désirable de doter cet office d'un budget autonome.

BATIMENTS POSTAUX

SITUATION ACTUELLE.

Nombre d'établissements des P.T.T.

	1938	1948	1953
Toutes catégories (sauf cabines téléphoniques)	209	337	415
Cabines téléphoniques isolées	151	181	264
Surfaces des bâtiments postaux (m2 couverts)		83.000	167.000

Il apparaît que le Maroc dispose dès à présent de 1 bureau de poste pour 19.300 habitants, densité insuffisante si son la compare à celle des territoires voisins.

PROGRAMME 1954-1957.

Aussi bien le programme tend-il à augmenter le nombre de bureaux urbains dans les centres où la poussée démographique et économique rend l'équipement actuel manifestement insuffisant et à ériger des bureaux dans des localités du bled qui en sont encore dépourvues malgré les besoins actuels déjà importants et sans cesse croissants. Em m2 couverts les surfaces construites doivent passer de 167.000 m2 (fin 1952) à 246.000 m2 au terme du deuxième plan.

INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

Le total des dépenses prévues de 1954 à 1957 s'élève à 1.030 millions entièrement à la charge de l'Etat

RADIODIFFUSION

I - SITUATION ACTUELLE

	1938	1948	1953
Puissance des émetteurs (en Kilowatts)	20	25,5	305,5(1)
Nombre de studios	3	5	9
Nombre d'auditeurs (postes récepteurs déclarés)			
- européens	31.700	53.640	114,957
- musulmans et israélites	7.000	32.630	129,008
Total	38.700	86.270	243,965

(1) mise en service en avril 1953 de la station d'émission de Meknès Sebaa-Ayoun : 2 émetteurs de 120 kilowatts pour desservir les deux chaînes française et arabe.

Jusqu'à la mise en service de l'émetteur de Sebaâ-Ayoun la zone d'action efficace (c'est-à-dire d'écoute agréable) des deux chaînes de radiodiffusion française et arabe avait pour centre Rabat (qui dispose d'un émetteur de 20 KV ondes moyennes) et s'étendait jusqu'à Larache, Fès, Oued Zem et Mazagan. A Tanger, Marrakech et Safi, l'audition était précaire; elle était nulle à Oujda et Agadir.

Les émetteurs de Sebaâ-Ayoun couvrent le jour, la zone du Maroc limitée par la ligne Oujda, Ksar-Es-Souk, Marrakech, Safi. La nuit, leur rayonnement s'étend à tout le Maroc.

II - PROGRAMME 1954-1957

L'équipement du centre émetteur de Sebaâ-Ayoun sera poursuivi par la mise en place de deux émetteurs à ondes courtes de 1 KW qui transmettront deux programmes aux auditeurs les plus éloignés du Maroc et des autres pays de l'Afrique du Nord.

De plus l'intensité croissante des brouillages et interférences sur ondes moyennes réduisant, particulièrement dans les agglomérations industrielles, l'efficacité des émetteurs à grande puissance, des relais à faible puissance seront installés dans ces agglomérations, certains de ces relais dont le premier sera installé à Casablanca fonctionneront sur ondes métriques selon la technique nouvelle de la "modulation de fréquence".

Ces relais sont prévus pour compléter l'action non seulement de deux émetteurs principaux de 120 KW mais encore de l'émetteur de 20 KW de Rabat, appelé à émettre le programme d'une 3ème chaîne dont la création permettra un accroissement des émissions en langue berbère, 3ème chaîne dont la diffusion sera également assurée sur ondes courtes.

Ce programme comprend encore la construction et l'aménagement de studios notamment à Casablanca qui n'a disposé jusqu'ici que d'installations provisoires sommaires.

INVESTISSEMENTS NECESSAIRES - Le montant total des dépenses qui peuvent être consacrées à l'exécution de ce programme est de 550 millions de frs pour la période 1954-1957 à la charge de l'Etat.

TITRE VI

L'EQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL

CHAPITRE XVII

L'EQUIPEMENT SCOLAIRE

EQUIPEMENT SCOLAIRE

I - SITUATION ACTUELLE

Le tableau ci-dessous rend compte des résultats enregistrés au terme du premier plan d'équipement

Catégories d'enseignement	Accroissement annuel prévu	Effectifs au 10-11-1948	Effectifs au 10-11-1953
Enseignement musulman	20.000	86.453	192.815
Enseignement israélite	2.000	23.069	33.041
Enseignement primaire général	3.000	39.704	60.872
Enseignement secondaire "	800	12.200	16.073
Enseignement technique du 2ème degré (1)	1.000	2.783	5.082
Total	26.800	164.209	307.883

Ainsi, à l'exception de l'enseignement technique du 2ème degré, sur lequel on reviendra plus loin, les résultats obtenus sont en général légèrement supérieurs aux prévisions établies en 1948. Ces progrès ont pu être accomplis grâce à un effort d'équipement qui a permis, pour le seul enseignement musulman, de mettre en place plus de 2.500 classes nouvelles.

Si l'on considère la répartition des élèves, non plus par catégories d'enseignement, mais par nationalités, il apparait que la scolarisation s'est développée comme suit :

	1949	1950	1951	1952	1953
Marocains :					
Musulmans	98.725	117.656	137.170	163.607	190.493
Israélites	26.508	31.421	32.967	35.451	38.160
Total	125.233	149.077	170.137	199.058	228.653
Français :	49.232	54.089	57.652	62.656	68.299
Etrangers :	9.416	9.061	10.070	10.436	10.951
Total général..	183.881	212.767	237.859	272.150	307.903

Un certain nombre de Français musulmans (jeunes Algériens résidant dans le Maroc Oriental) suivant l'enseignement musulman proprement dit, il apparaît que, bien que faible encore, la proportion de Marocains suivant un enseignement primaire et secondaire général s'accroît chaque année.

---

(1) Les élèves fréquentant les cours techniques du premier degré sont compris dans les effectifs de l'enseignement primaire.

II - PROGRAMME 1954-1957

Le programme proposé est fonction des objectifs généraux de la politique suivie en matière de scolarisation. Parmi les données de base, il convient notamment de s'attacher aux points suivants:

- La scolarisation de l'élément européen est quasi totale; 79.000 élèves sur une population de 363.000 habitants. Le rythme d'accroissement est fonction de la continuation d'une certaine immigration et ne pose pas de problème majeur.

- Il est assez difficile en milieu autochtone de chiffrer exactement les besoins; cependant, le pourcentage d'enfants scolarisables (6 à 14 ans) par rapport à la population totale est d'au moins 25 %, si l'on extrapole au Maroc les résultats démographiques précis d'un territoire voisin tel que l'Algérie dont la population est d'une structure aussi jeune que celle du Maroc.

- En conséquence, il apparaît qu'en milieu israélite, la scolarisation qui touche plus de 38.000 enfants, mais dont le rythme est plus rapide que la progression démographique, peut être complète entre 1958 et 1960.

- En milieu musulman, par contre, les besoins sont considérables. Sur une population estimée à la suite du recensement de 1952 à près de 7.500.000 habitants, les enfants d'âge scolaire représentent plus de 1.800.000. La marge entre ce chiffre et le nombre d'enfants effectivement scolarisés (190.000) est très grande, trop grande pour qu'il soit raisonnable d'établir dès maintenant un plan de scolarisation totale. Cependant, il importe de ne pas laisser s'accroître cet écart; cela revient à dire que le rythme de scolarisation doit être très sensiblement supérieur au rythme d'accroissement démographique.

Une considération malheureusement tout aussi impérieuse commande d'assigner certaines limites à l'effort d'équipement scolaire entrepris. Les dépenses de fonctionnement entraînées par les constructions scolaires sont telles (de l'ordre de 25 à 30 % des frais de premier établissement) qu'il n'est pas possible de ne pas veiller à freiner une augmentation des dépenses ordinaires qui ne trouveraient pas, par ailleurs, une contrepartie suffisante dans une expansion économique et un accroissement corrélatif de la matière imposable.

Aussi bien, le programme d'équipement scolaire proposé doit-il s'inscrire entre les limites que lui imposent les Finances Publiques d'une part et d'autre part les préoccupations sociales nées de la situation démographique.

Dans cette perspective, il importe que la plus grande attention soit apportée au prix de revient des constructions scolaires. Les résultats très intéressants obtenus dans le bled, où des classes types ont été édifiées pour un coût total de 500.000 francs, doivent être généralisés. Il est certain que dans les agglomérations urbaines et en particulier à Casablanca, le prix d'achat des terrains étant particulièrement élevé, ce prix doit être multiplié par trois ou par quatre. Cependant, les études en cours pour rationaliser les normes de construction et les concours lancés entre différents archi-

tectes doivent permettre une réduction sensible du prix de revient.

•
• •

Les objectifs que doit permettre le programme de constructions scolaires dans la période 1954-1957 sont les suivants:

	Elèves supplémentaires par an
- Enseignement musulman	20.000
- Enseignement israélite	2.000
- Enseignement primaire général	4.500
- Enseignement secondaire général	1.500
- Enseignement technique du 2ème degré	2.500

Il convient de noter les points suivants:

- l'accroissement du rythme des constructions d'écoles primaires et de classes secondaires est commandé par le nombre de jeunes Marocains, chaque année plus important, qui se dirigent vers ces enseignements;

- le développement de l'enseignement technique pose des problèmes particuliers qui seront abordés au chapitre suivant;

- reste la scolarisation de l'élément musulman et israélite dont il a été dit plus haut que, limitée à ce rythme qui est celui du 1er plan, elle ne permettrait pas de rattraper le retard actuel. Aussi bien, doit-on envisager des "cours de rattrapage" qui permettent selon les formules les plus économiques, de donner chaque année à quelques milliers de jeunes Marocains restés en dehors de l'école, quelques rudiments d'instruction qui facilitent leur adaptation ultérieure, le cas échéant, à des cours d'apprentissage post-scolaires;

- enfin, l'effort déjà entrepris pour former des maîtres en milieu marocain sera largement développé, grâce à la mise en place de nouvelles écoles normales.

III - INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme s'élèvent pour la période 1954-1957, à 13.250 millions entièrement à la charge de l'Etat. Ils se ventilent comme suit:

.../...

SERVICES		TOTAUX
ENSEIGNEMENT GENERAL		
- Secondaire		432
- Primaire		1.875
- Technique		2.320
	Total	4.627
ENSEIGNEMENT PROPREMENT MAROCAIN		
- Musulman		5.820
- Israélite		250
	Total	6.070
SERVICES COMMUNS		
(Service Central - logements - enseignement supérieur - services rattachés - Ecoles normales - sports scolaires - cités universitaires - dépenses de 1er établissement)		2.553
	TOTAL GENERAL	13.250

CHAPITRE XVIII

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL : EFFECTIFS D'ELEVES

CATEGORIES D'ENSEIGNEMENTS	DIRECTIONS DE RATTACHEMENT	1949-1950	1950-1951
I - ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PROPREMENT DIT	D.I.P.		
A. PREMIER DEGRE :			
- Marocains			
- musulmans		1.788	5.094
- israélites		1.145	1.304
- Européens		941	1.003
Total		3.874	7.401
B. DEUXIEME DEGRE :			
- Marocains			
- musulmans		124	198
- israélites		232	278
- Européens		2.750	3.023
Total		3.106	3.499
TOTAL DU PREMIER ET SECOND DEGRES		6.980	10.900
II - ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
A. ECOLES RURALES PRIMAIRES	D.I.P.	5.260	6.270
B. ENSEIGNEMENT AGRICOLE PROPREMENT DIT :			
1) Enseignement du premier degré (1)	D.I.P.	478	489
2) Enseignement du deuxième degré (2)	D.I.P. et D.A.F.	-	-
3) Enseignement supérieur	D.A.F.	22	31
C. FORMATION DE CADRES RURAUX	D.A.F. et C.E.A.P.	53	56
D. ECOLE FORESTIERE	D.A.F.	22	47
III - ENSEIGNEMENT MARITIME			
A. PREAPPRENTISSAGE ET CLASSES PROFESSIONNELLES	D.C.M.M.	130	160
B. COURS DE PERFECTIONNEMENT	D.C.M.M.	-	-
IV - ECOLE HOTELIERE	D.C.M.M.	-	25
V - FORMATION DU PERSONNEL MEDICAL	D.S.H.P.		
A. ECOLE D'ETAT D'INFIRMIERES ET ASSISTANTES SOCIALES		33	46
B. ECOLE D'INFIRMIERS, D'INFIRMIERES ET ACCOUCHEUSES		61	97
VI - FORMATION PROFESSIONNELLE ACCELEREE	D.T.	120	168
VII - APPRENTISSAGE EN ATELIERS	D.T.	263	360
VIII - EDUCATION PROFESSIONNELLE DE L'ENFANCE ABANDONNEE ET DE L'ENFANCE DELINQUANTE	S.J.S.	270	300

(1) Les effectifs repris sous cette rubrique comprennent pour partie des élèves repris dans les statistiques d'enseignement technique 1er degré.
(2) Les effectifs repris sous cette rubrique pour 53/54 comprennent pour partie des élèves repris dans les statistiques d'enseignement technique 2ème degré.

ABREVIATIONS UTILISEES : D.I.P. : Direction de l'Instruction Publique.
D.A.F. : Direction de l'Agriculture et des Forêts
D.C.M.M. : Direction du Commerce et Marine Marchande
C.E.A.P. : Centrale d'Equipement Agricole du Paysanat
D.S.H.P. : Direction de la Santé et de l'Hygiène publiques
D.T. : Direction du Travail
S.J.S. : Service de la Jeunesse et des Sports

1951-1952	1952-1953	1953-1954
5.426	5.670	6.807
1.713	1.664	2.018
1.162	1.823	1.414
8.301	9.157	10.239
282	368	481
308	367	457
3.121	3.640	4.144
3.711	4.375	5.082
12.012	13.532	15.321
6.760	7.150	15.000
537	636	930
24	24	195
20	25	84
94	90	146
46	46	48
190	305	364
-	-	75
40	40	40
62	84	103
129	148	201
178	246	406
471	459	620
370	560	560

ENSEIGNEMENT

TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

SITUATION ACTUELLE

L'enseignement technique et les enseignements professionnels relevant de Services et d'Administrations différentes, quelque fois du reste compétentes pour un même type d'enseignement, il a semblé utile, afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation actuelle, de grouper dans un seul tableau les résultats obtenus au terme de l'exécution du premier Plan.

Il apparaît que les différentes formes d'enseignement ou d'apprentissage intéressent au total quelque 27.000 jeunes Marocains; encore ce chiffre comprend-il 15,000 élèves d'écoles primaires rurales qui bénéficient de quelques rudiments d'enseignement agricole ainsi qu'on l'a vu plus haut (voir l'"Enseignement Agricole" dans le chapitre Agriculture), trop jeunes (10 à 12 ans) pour que l'on puisse parler d'enseignement technique proprement dit, même à un stade élémentaire. Compte tenu de ces classes primaires, les effectifs marocains touchés par l'enseignement technique et professionnel se limitent à 12.000 élèves environ. Ce chiffre doit être rapproché de la population scolaire marocaine totale dont on a vu qu'elle atteignait en 1953 229.000 élèves (sur une population théoriquement scolarisable de 1.800.000).

L'effort d'équipement accompli dans le cadre du premier plan a permis notamment:

- dans l'enseignement technique proprement dit, d'avoir 150 classes de premier degré et près de 50 classes de second degré;

- dans l'enseignement agricole, de multiplier les écoles primaires rurales, d'achever la construction des établissements du premier degré de Fqui ben Salali, Mechra bel Ksiri et Aïn Sebaa, - d'avoir en Octobre 1951 les postes de l'Ecole Xavier Bernard à Fédala et de terminer en 1953 l'école d'horticulture de Meknès et l'école d'agriculture de Sousilali, - d'apporter d'importants aménagements dans l'établissement d'enseignement supérieur de Meknès, - enfin d'ouvrir deux nouveaux centres de formation de cadres ruraux dans la Chaouia et à Madagli;

- dans l'enseignement maritime, d'aménager l'école de Casablanca et d'inaugurer en 1953 celle d'Agadir;

- dans l'enseignement hôtelier, de préparer de nouveaux locaux pour l'instruction de 40 jeunes Marocains chaque année qui effectuent parallèlement un stage dans un hôtel attenant géré par l'Office Marocain du Tourisme.

On doit encore noter la création de 7 écoles régionales d'infirmières musulmanes, de 5 écoles d'accoucheuses marocaines et de 2 écoles d'infirmières israélites.

Parallèlement à ces actions dans le domaine proprement dit de l'enseignement, il convient de signaler que la formation professionnelle impul-

sée par les Pouvoirs publics a revêtu plusieurs aspects: formation accélérée de 10 mois environ avec des sections de motoristes, soudeurs, tailleurs,etc.- apprentissage en ateliers avec 3 années d'études et enfin éducation professionnelle de l'enfance abandonnée et de l'enfance délinquante.

La plupart de ces activités ont fait au reste l'objet de développements dans les chapitres précédents auxquels on se reportera.

PROGRAMME 1954-1957

Il résulte de ce qui précède que, malgré les très intéressants progrès réalisés au cours de ces dernières années, l'enseignement technique et professionnel connaît un développement relativement faible et peu en rapport avec l'importance des besoins.

En effet, si du point de vue politique et social l'enseignement technique et professionnel mérite d'être encouragé, sur le plan économique, son extension correspond à une nécessité: celle de permettre, par le développement des aptitudes de nourrir l'essor agricole, industriel et minier du pays. Il est inutile d'importer des tracteurs et des machines outils si l'on ne peut trouver sur place la main-d'oeuvre qualifiée qui pourrait en assurer le fonctionnement et l'entretien. Certes, l'importance des besoins n'est pas égale dans tous les secteurs; si, dans un précédent chapitre, la nécessité de développer l'enseignement agricole a été soulignée sans réserves (cet enseignement visant davantage à éduquer le fellah qu'à former des ingénieurs, et constituant au fond une extension de la politique de vulgarisation agricole), dans le domaine industriel il en va sans doute autrement: la conjoncture affecte sensiblement la demande de techniciens et d'ouvriers qualifiés, de sorte qu'il apparaît nécessaire non seulement de dresser un inventaire des besoins dans les principales activités, mais d'en suivre l'évolution.

Dans le cadre du 2ème plan tout un ensemble de mesures seront mises en oeuvre pour permettre à l'élément marocain de bénéficier plus largement de cet enseignement. Certes, on déplore une certaine désaffection de la jeunesse marocaine pour le "technique", beaucoup étant attirés par le commerce ou les professions libérales. Mais eu égard au but que l'on recherche, soit de qualifier le plus de jeunes Marocains possible et de permettre aux meilleurs d'entre eux d'accéder à des postes de maîtrise et à des emplois d'ingénieurs; il apparaît opportun de faciliter à titre provisoire l'entrée de ces élèves dans les établissements d'enseignement en assouplissant les règles d'admission et les concours prévus. Par ailleurs, l'enseignement lui-même doit être mieux adapté à ces élèves; une simple transposition des méthodes en application dans les établissements d'enseignement métropolitains ne saurait être efficace; l'expérience, déjà très riche des grandes industries de la métropole qui utilisent de la main-d'oeuvre nord-africaine et s'emploient à la former, manifeste qu'une véritable conversion de l'enseignement est indispensable en fonction d'une mentalité et de besoins spécifiques.

. . .

La nécessité de prévoir, ainsi qu'il a été déjà insisté précédemment, des cours de "rattrapage" conduit sans doute à développer la formule d'"apprentissage accéléré". Aussi bien, l'ensemble du programme proposé doit il être considéré comme un minimum.

Le développement de l'enseignement technique proprement dit vise à accueillir 3.000 élèves supplémentaires par an dans le 1er degré et 1.500 dans le second degré, soit un effectif global en 1957 de 33.000 élèves (contre 15.000 en 1953).

L'enseignement agricole du premier degré doit intéresser 4.000 élèves au moins, les établissements du 2ème degré devront dépasser 300 élèves, en se préoccupant surtout de faire une plus large place à l'élément marocain. La formation de cadres ruraux doit intéresser 400 jeunes moniteurs et techniciens agricoles.

L'apprentissage maritime, grâce à la construction de 2 nouvelles écoles à Casablanca et à Safi pourra intéresser 850 élèves au terme du 2ème plan.

L'école hôtelière définitivement aménagée pourra recevoir des promotions annuelles de 60 élèves.

La formation du personnel médical concernera 240 infirmières et infirmiers par an.

Le développement des centres de formation professionnelle accélérée vise à instruire un minimum de 5.000 jeunes gens au cours de la période 1954-1957, cependant que l'apprentissage en ateliers doit porter en moyenne sur plus de 1.000 Marocains par an.

L'action menée par ailleurs auprès de la jeunesse délinquante et de la jeunesse abandonnée, doit avoir notamment pour effet de donner une formation professionnelle à près de 1.500 enfants par an.

Une école d'ouvriers mineurs ouvrira ses portes en 1954-1955 et pourra accueillir dans un premier stade 25 élèves par an.

Enfin, seront continués les travaux intéressant d'une part l'école marocaine d'Administration et d'autre part les écoles militaires de Meknès et d'Ahermoumou, appelées à de nouveaux développements.

INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

Plusieurs actions énumérées ici ayant été reprises dans les chapitres correspondant aux secteurs d'activité intéressés, les dépenses d'équipement s'y rapportant seront indiqués pour mémoire.

Les crédits mentionnés sont considérés comme les crédits minima nécessaires à l'exécution du programme de 1954 à 1957.

.../...

(en millions de francs)

Enseignement Technique proprement dit	
1er degré	P.M. (1)
2ème degré	2.320 (PM)
Enseignement agricole	
1) Etablissement du 1er degré dépendant de la Direction de l'Instruction publique	P.M. (1)
2) Etablissements du second degré dépendant de la Direction de l'Instruction publique	P.M. (2)
3) Etablissements du second degré dépendant de la Direction de l'Agriculture et des Forêts	100 (PM)
4) Formation de moniteurs et cadres ruraux	220 (PM)
5) Centres d'apprentissage agricole	100 (PM)
6) Ecole Forestière	20 (PM)
Ecoles d'apprentissage maritime	215 (PM)
Ecole hôtelière	70 (PM)
Formation de personnel médical	PM (3)
Formation professionnelle accélérée	335
Education professionnelle de l'enfance délinquante et de l'enfance abandonnée	250 (PM)
Ecole d'ouvriers mineurs	30
Ecole Marocaine d'Administration	80
Ecoles Militaires marocaines	200

---

(1) Crédits inclus dans les crédits consacrés à l'enseignement primaire (voir chapitre Enseignement).

(2) Crédits inclus dans les 2.320 M affectés à l'enseignement technique du second degré.

(3) Crédits inclus dans les dépenses d'équipement de la Santé Publique (voir chapitre "Equipement sanitaire").

CHAPITRE XIX

JEUNESSE ET SPORTS

JEUNESSE ET SPORTS

I - SITUATION ACTUELLE

L'attention et l'effort du Service de la Jeunesse et des Sports ont porté au cours de ces dernières années, sur les principaux points suivants :

- stages éducatifs :

L'enseignement a visé à former des aide-moniteurs, moniteurs et instructeurs qui constituent des cadres qualifiés pour les divers aspects de leur tâche. Pour la seule année 1952, 410 stagiaires ont reçu une formation complète.

- enfance musulmane délaissée :

Il n'a pas encore été trouvé de solution satisfaisante à ce problème mais l'action entreprise laisse favorablement augurer de l'avenir. 560 jeunes Marocains font l'objet d'une éducation préprofessionnelle. A noter la création des foyers Yacoub et Mansour à Rabat et celui des Carrières Centrales à Casablanca.

- Camps et Colonies de Vacances :

Les travaux d'agrandissement ont permis des progrès sensibles qui se reflètent dans le tableau suivant :

Effectifs accueillis dans les camps de la Jeunesse et des Sports	1948	1953
Français	3.176	4.127
Musulmans	1.339	4.232
Israélites	1.100	3.920
	5.615	12.279

- équipement sportif :

L'équipement s'est notablement amélioré et de nombreux stades et terrains de sport sont à même de répondre aux besoins de la population de ce pays.

- aménagement de la montagne marocaine :

Les installations existantes malgré l'exiguité des crédits alloués, permettent déjà à un certain nombre de jeunes la pratique des activités ski-montagne.

.../...

II - PROGRAMME 1954-1957

Au cours des 4 ans à venir, le Service de la Jeunesse et des Sports se propose :

- de continuer l'aménagement de terrains nouveaux (pistes, plateaux, clôtures, etc...) onéreux par le fait des superficies en cause et compléter l'équipement des terrains existants;

- d'accroître la capacité des camps et des centres de jeunes musulmans conçus pour permettre à l'époque des vacances, d'accueillir soit en montagne, soit au bord de la mer, la jeunesse de ce pays;

- d'équiper la montagne marocaine en stations de remonte-pentes, pistes, tremplins, voies d'accès, abris, postes de secours et chalets refuge;

- de subventionner les organisations privées susceptibles de répondre aux aspirations et aux besoins de la jeunesse marocaine par un équipement moderne et complet du Maroc pour toute la gamme des activités sportives. Notons que le volume des subventions accordées appelle un effort propre des organisations qui doit aller en s'amplifiant chaque année.

- de poursuivre enfin la construction des centres destinés à l'hébergement de l'enfance délaissée, abandonnée ou délinquante et de collaborer avec le Paysanat dans l'oeuvre importante d'éducation des masses rurales qu'il a entreprise: c'est un des aspects les plus intéressants de l'oeuvre entreprise par le Service de la Jeunesse. Celui-ci contribue, par ce biais, à la formation d'une jeune main-d'oeuvre tant pour les métiers de la ville que pour les métiers ruraux. L'éducation professionnelle de l'enfance abandonnée doit intéresser près de 1.200 enfants marocains par an au terme du programme entrepris, cependant que les centres des Chênes, des Ghhissa et du Fouarat (gérés en liaison avec le Paysanat) doivent accueillir 200 jeunes Marocains (contre 70 en 1953).

III - INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

Les investissements nécessaires à la réalisation de ce programme de 1954 à 1957, s'élèvent à 1.900 millions, soit:

- Equipement sportif des centres	880
- Equipement des camps de jeunes et de centres d'accueil	720
- Subventions et divers	320
Total	1.900 millions

CHAPITRE XX

EQUIPEMENT SANITAIRE

EQUIPEMENT SANITAIRE

I - SITUATION ACTUELLE

Les principes qui avaient présidé à l'établissement du programme d'équipement sanitaire visaient à développer parallèlement la construction de centres hospitaliers dans les grandes villes et la création de formations sanitaires disséminées dans tout le Maroc. Leur mise en application a abouti en 1953 à des résultats satisfaisants qui s'expriment dans le tableau suivant :

	1938	1948	fin 1953
I - ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS			
Hôpitaux autonomes	8	8	9
Hôpitaux territoriaux, urbains, ruraux	9	9	38
Hôpitaux régionaux	6	6	6
Hôpitaux de spécialités			
Formations antituberculeuses..	-	5	12
Hôpitaux ophtalmologiques	1	2	4
Hôpitaux neuropsychiatriques..	1	1	2
Maternités autonomes	2	2	2
Centres anticancéreux	1	1	1
Infirmeries	52	74	69
II - FORMATIONS - CONSULTATIONS			
Salles de visites	110	240	287
Centres de santé, dispensaires, groupes mobiles, centres médico-sociaux	-	-	118
Nombre de lits dans l'ensemble des formations	5.000	6.100	12.600

Cet effort d'équipement a permis d'augmenter dans de fortes proportions l'activité des services: le nombre de consultations données dans l'ensemble des formations fixes et mobiles de la Santé publique, qui était de 7.600.000 en 1938 et n'atteignait pas 11 millions en 1948 s'est élevé à plus de 17 millions en 1953, cependant que le nombre de journées d'hospitalisation de 1.873.000 en 1948 (soit sensiblement du même ordre qu'en 1938) a atteint 3.125.000 en 1953.

II - PROGRAMME 1954-1957

Ce programme comporte d'une part l'achèvement des travaux entrepris lors du premier plan, d'autre part des travaux neufs dont la réalisation s'échelonne entre 1954-1957.

A - Achèvement du programme précédent.

Il s'agit notamment des travaux de finition et des compléments d'équipement des grands hôpitaux d'Oujda (545 lits), de Safi (360 lits); de Rabat (715 lits), de Meknès (435 lits),et du Sanatorium de Ben-Smin (350 lits

B - Travaux neufs.

Il est prévu de porter la capacité hospitalière de 12.600 lits telle qu'elle apparaît fin 1953 à 17.000 lits fin 1957. L'effort portera sur les grandes villes marocaines où deux problèmes, la tuberculose et l'assistance obstétricale, réclament un fort accroissement de la capacité des formations sanitaires. Le programme comporte:

- l'extension des hôpitaux existant à Casablanca;
- la création de deux hôpitaux à Mogador et à Taza;
- l'extension et la modernisation des hôpitaux de Marrakech, Fès, Meknès et Agadir;
- l'augmentation de la capacité hospitalière des centres phtisiologiques;
- l'aménagement d'un deuxième hôpital neuropsychiatrique;
- l'extension de l'hôpital de Berréchid;
- l'extension de l'hôpital ophtalmologique de Salé;
- la construction d'écoles d'infirmières;
- la réalisation d'un important programme de logements ruraux pour médecins et infirmiers.

De plus, il est indispensable d'augmenter le nombre de formations rurales et de doubler au moins la capacité des groupes sanitaires mobiles.

Mais l'augmentation des moyens thérapeutiques n'est pas le seul but que doit viser l'équipement sanitaire. Celui-ci doit encore permettre de développer l'organisation médico sociale qui s'attache à éduquer et protéger les familles marocaines de plus en plus exposées aux dangers d'une forte concentration urbaine.

Le programme de construction intéressant l'action médico-sociale comprend notamment :

3 nouveaux préventoriums (225 lits), 1 maison de post cure, 73 centres médico-sociaux dans les médinas traditionnelles, les bidonvilles, les centres ruraux et les secteurs de modernisation du paysanat, 4 maisons d'aveugles (200 lits), 2 maisons de vieillards et d'incurables, 20 garderies pour enfants musulmans (2.000 lits) 6 foyers pour jeunes femmes et jeunes filles musulmanes (320 lits) 4 écoles de puériculture (effectif des élèves: 120), 1 maison maternelle.

Enfin, il convient de signaler l'effort entrepris pour former davantage d'infirmiers et d'infirmières sur le plan local. En dehors de l'Ecole d'Etat d'infirmières et d'Assistantes sociales de Casablanca, dont 40 élèves diplômées doivent sortir par an à partir de 1957, les six écoles régionales d'infirmiers musulmans et d'accoucheuses doivent se développer de manière à permettre la formation de 240 élèves par an en fin de programme.

III - INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

L'ensemble de ce programme de construction, à la charge intégrale de l'Etat est évalué pour la période 1954 à 1957 à 8.000 millions de francs se décomposant en 1950 millions pour l'achèvement des travaux en cours et 6050 millions pour les nouveaux travaux. Rappelons à titre indicatif le coût de construction des grands ensembles hospitaliers qui sont en voie d'achèvement :

- nouvel hôpital franco-marocain de Meknès	435 lits	- 782 M.
- nouvel hôpital franco-marocain de Rabat	715 lits	- 1.320 M.
- hôpital "Maurice Loustau" Oujda	545 lits	- 754 M.
- hôpital "François Maire" Safi (logements compris)	360 lits	- 418 M.
- sanatorium "Maurice Bonjean" B.Smin (logements compris)	350 lits	- 1.100 M.

et de certains hôpitaux non encore construits (prévisions):

- hôpital neuropsychiatrique d'Oued El Hassar	500 lits	- 600 M.

Dans ce tableau, il ressort que le prix de revient par lit s'établit comme suit pour chacun de ces établissements :

- hôpital franco-marocain de Meknès	1.800.000
- hôpitau franco-marocain de Rabat	1.845.000
- hôpital "Maurice Lousteau" Oujda	1.380.000
- hôpital "François Maire" Safi	1.160.000
- sanatorium "Maurice Bonjean" Ben-Smin	2.700.000

En ce qui concerne le fonctionnement des formations, des efforts de standardisation du matériel d'équipement devront être poursuivis en vue de réduire dans toute la mesure du possible les frais d'équipement, notamment en transposant les indications données par la Commission métropolitaine d'équipement sanitaire et social.

• • •

Les répercussions budgétaires de ce programme d'équipement sont les suivantes :

- Equipement hospitalier.

Compte tenu des recettes diverses qui viennent en déduction du coût d'entretien, la charge budgétaire annuelle résultant du programme (4.400 lits supplémentaires) sera de 1.100 millions.

- Service médico-social.

Les répercussions budgétaires de la réalisation du programme des travaux concernant le service médico-social atteindront environ 440 millions (personnel: 150 - dépenses de matériel: 290 millions.

En résumé, le total des charges budgétaires résultant de la réalisation du programme d'équipement sanitaire s'élève à:

1.100 millions pour l'équipement hospitalier,

440 millions pour le service médico-social,

et 600 millions qui correspondent aux augmentations de personnel et aux dépenses de matériel que nécessite le fonctionnement des infirmeries rurales dont les réalisations ne peuvent s'exprimer en lits, alors qu'elles jouent un rôle très important pour la préservation de la santé publique.

CHAPITRE XXI

L'HABITAT

L'HABITAT

SITUATION ACTUELLE

Le problème de l'habitat est un des plus aigus de tous ceux qui se posent actuellement au Maroc. En effet, malgré les efforts conjugués de l'administration et de l'initiative privée, le rythme de la construction a été rapidement dépassé par le rythme d'accroissement de la population citadine marocaine, dû principalement à l'exode de la population rurale. La population urbaine totale est passée de 985.000 en 1936 à 1.823.000 habitants en 1952; le nombre de Marocains musulmans résidant dans les grandes agglomérations a presque doublé dans le même temps, passant de 704.000 à 1.376.000, accusant ainsi un accroissement annuel de 4,3 %. En 15 ans, les villes de Rabat-Salé ont doublé, Casablanca triplé et Port-Lyautey quadruplé le chiffre de leur population.

Cette massive immigration s'est d'abord traduite par la prolifération des bidonvilles, à l'entour des cités. Ils comptent en 1953 quelque 300.000 habitants ainsi répartis:

Casablanca	:	120.000 habitants
Rabat	:	50.000 "
Port-Lyautey	:	30.000 "
Meknès	:	30.000 "
Fès	:	15.000 "
Safi	:	15.000 "
Autres villes	:	40.000 "

Parallèlement, le surpeuplement des médinas a contribué à multiplier dans les nombreux jardins et patios intérieurs des constructions diverses qui raréfient l'air et la verdure et font obstacle à l'hygiène et à la salubrité élémentaires.

L'importance du problème et son aggravation chaque année du fait de l'afflux des populations du bled exigeaient non seulement de réaliser rapidement le plus grand nombre possible d'habitations, mais aussi de prévoir de véritables cités satellites et de les aménager de manière à ne pas être pris de court par le temps et à permettre leur développement futur dans des conditions satisfaisantes. Les très remarquables plans d'urbanisme adoptés dans la plupart des grandes agglomérations marocaines ont visé d'abord à déterminer l'infrastructure des quartiers futurs où sont réservés les grandes voies de communication, les voies secondaires, les espaces verts, les bâtiments publics, et à créer une trame sanitaire (voirie, eau, égouts). Sur cette trame est prévue l'installation soit de bâtiments en dur, aux frais de la collectivité ou des particuliers, soit même des constructions provisoires (nouallas ou baraques) réalisées par les habitants eux-mêmes.

L'Etat, par l'intermédiaire d'un Office de l'Habitat de juillet 1945 à juillet 1949, et depuis cette date, par le Service de l'Habitat, a été amené à construire directement des logements pour la population marocaine. Le tableau ci-après donne une répartition par agglomération des logements

dont la construction a été ainsi entreprise. Il convient de préciser que le rythme des constructions, bien qu'il ne soit pas encore à la hauteur des besoins, va en s'accroissant notablement chaque année ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants:

Années	Nombre total de logements entrepris (chiffres cumulés)
de 1945 à 1949	4.789
en 1950	5.275
en 1951	7.648
en 1952	9.921
en 1953	15.156

A ces réalisations effectuées par des subventions directes de l'Etat, les municipalités participant à l'oeuvre entreprise par l'achat des terrains et la contribution aux frais de voirie, il faut ajouter l'intervention d'une société d'économie mixte, la Compagnie Immobilière Franco-Marocaine (C.I.F.M.) qui a réalisé, avec des fonds qui sont en grande partie d'origine publique, un programme de 3.000 logements marocains à Casablanca.

Enfin, il faut également indiquer, à côté du programme de construction de la Compagnie des Chemins de Fer Marocains (financé en très grande partie par l'Etat) et de la Régie des Tabacs, les actions entreprises par les plus importantes industries marocaines pour loger leur personnel et notamment la construction de 6.000 logements à Khouribga et Louis Gentil (centres phosphatiers), la cité de Bou Beker (mines de plomb-zinc), celle de Djerada (charbon).

En ce qui concerne l'habitat rural, les réalisations sont jusqu'ici très modestes et n'ont porté que sur :

- la construction de logements par les agriculteurs européens pour leur personnel marocain;
- la construction de logements par une minorité de fellahs aisés et évolués;
- la création de quelques petits centres sur les secteurs de modernisation du paysanat.

Un certain effort a été entrepris pour doter les centres ruraux existants d'une infrastructure nécessaire à leur développement, mais les réalisations ne sont pas encore à l'échelle des besoins.

.../...

PROGRAMME 1954-1957

Le programme est fonction d'une part des besoins et des ressources des intéressés, d'autre part des moyens dont disposent les Pouvoirs Publics.

A - Habitat urbain.

En ce qui concerne l'habitat urbain, il semble que la résorption des bidonvilles et la "décompression" des médinas et des mellahs nécessitent au minimum la construction de 100.000 logements environ, auxquels doivent s'ajouter 10.000 logements supplémentaires chaque année pour faire face à l'augmentation annuelle de la population dans les villes.

Les habitants intéressés par cette politique du logement ont des ressources limitées; beaucoup sont en état de demi-chômage chronique. Par conséquent, il ne peut être question de construire des logements dont le loyer excèderait leurs possibilités: 2 à 3.000 francs par mois apparaît comme un maximum pour la plupart des cas.

Placés devant la nécessité de construire vite et bon marché, les Pouvoirs Publics se trouvent devant trois séries de difficultés:

- la spéculation sur le prix des terrains :

Il est fâcheux de constater que si la naissance des bidonvilles est une bonne affaire pour les propriétaires des terrains qui les abritent, leur remplacement par des maisons en dur en devienne une meilleure. Des dispositions seront prises par conséquent pour éviter qu'un terrain une fois inclus dans le périmètre municipal accuse de ce seul fait une plus-value considérable. Il semble toutefois que dans le cadre des institutions existantes et dans la limite des moyens financiers disponibles, la formule la plus efficace consiste pour l'Etat à acheter un grand nombre de terrains qu'il tiendrait en réserve.

- les travaux de voirie :

Ils sont particulièrement coûteux, mais l'expérience montre que leur exécution est une nécessité de première urgence, tant dans les médinas que pour améliorer les bidonvilles. Il peut cependant paraître judicieux de se contenter d'une voirie sommaire, quitte à l'améliorer par la suite.

- le coût de la construction :

Un effort important a déjà été fait pour réduire le coût unitaire du logement. La trame primitive de l'habitat musulman (logement de 4 personnes en principe), soit 8 x 8 a été réduite aux dimensions de 8 x 7 qui permettent de loger 100 maisons à l'hectare, soit 400 habitants.

Le prix de revient résultant des derniers concours, de l'ordre de 340.000 francs se décompose ainsi :

.../...

- Construction avec eau et électricité à l'intérieur du logement	190.000 Frs
- Equipement (édilité)	65.000 "
- Terrain (150 m²)	60.000 "
- Etudes et frais divers	25.000 "
Total	340.000 Frs

L'expérience des immeubles à un étage a également commencé; elle est encore trop récente pour qu'on puisse en tirer des conclusions solides.

Si l'on admet que la construction de 40.000 logements en 4 ans constitue un programme minimum, c'est à dire qui ne permette guère de rattraper le retard actuel, mais qui vise en première urgence à empêcher le développement des bidonvilles, on est conduit à fixer le chiffre des investissements nécessaires à 15 milliards environ. Il faut encore ajouter les crédits nécessaires à l'aménagement des médinas et des mellahs et à l'amélioration des bidonvilles.

L'importance des besoins à satisfaire appelle par conséquent la mise en oeuvre de nouvelles formules de financement. Le concours de l'Etat ne doit pas seulement s'exercer par la voie de subventions budgétaires, mais par une aide plus large des organismes de crédit. Par ailleurs, la Compagnie immobilière franco-marocaine devra faire un effort propre en rapport avec les crédits d'origine publique qui lui sont consentis. Enfin, la plus large place possible devrait pouvoir progressivement être faite à l'autofinancement.

Il n'est pas tenu compte dans le programme proposé de l'habitat européen proprement dit; on admet en effet qu'étant donnée l'ampleur du problème posé en milieu autochtone, - quelle que soit la gravité de la crise du logement européen, - celle-ci doit pouvoir être, dans l'ensemble, progressivement résolue sans l'intervention directe de l'Etat et avec l'aide des organismes de crédit spécialisés.

Cependant, intéressant à la fois l'élément marocain et l'élément européen, la construction de logements de fonctionnaires apparaît comme une des conditions indispensables au fonctionnement normal des services publics en même temps qu'elle contribue à loger dans des conditions rentables (les loyers sont calculés sur la base de 15 % du montant des traitements) des Marocains et des Français économiquement faibles.

B - Habitat rural

En ce qui concerne l'habitat rural, il convient de rappeler que la population du bled vit très disséminée, sauf en quelques régions bien précises; elle se répartit en quelque 25.000 douars dont la plupart n'ont pas 50 ou 100 habitants. Cependant, se formant autour d'un "souk" de petits centres administratifs ou plus simplement encore auprès d'un carrefour, naissent et commencent à se développer des centres ruraux. A la fois instruments et résul-

tantes de la transformation économique et sociale du pays, il convient de garantir leur développement futur en favorisant la déconcentration industrielle qui peut s'opérer à leur bénéfice et l'aménagement de centres d'artisanat, par l'exécution d'une trame sanitaire et d'une infrastructure préalables à un programme de construction de logements proprement dit.

L'effort entrepris portera par priorité sur:

- le recensement des douars déplacés pour des raisons diverses et notamment par suite de l'installation des bases aériennes;
- l'aménagement de centres ruraux dans les grands périmètres d'irrigation ou dans les zones mises en culture par le Paysanat vers lesquelles se dirige une main-d'oeuvre abondante.

L'infrastructure sera financée en totalité ou en partie, selon les cas, par la puissance publique.

Quant à la construction proprement dite, les intéressés peuvent bénéficier de prêts consentis par la Caisse Marocaine de Crédit et de Prévoyance et dont le montant est limité à 600.000 Frs. Il importerait d'ailleurs de les aider davantage en mettant à leur disposition les artisans ou les matériaux nécessaires, à charge pour eux de respecter certaines normes générales, plutôt qu'en construisant directement pour leur compte.

INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

En résumé, les investissements prévus pour l'habitat de 1954 à 1957 s'élèvent à plus de 22 milliards sur fonds publics, qui s'analysent comme suit:

	Subvention budgétaire	Prêts à long terme du Fonds d'Expansion économique
Habitat urbain		
Construction de logements, aménagement des médinas, mellahs et bidonvilles	10.000 millions	8.000 millions
Logements de fonctionnaires (immeubles communs)	3.584 "	
Habitat rural	600 "	
Total	14.184 millions	8.000 millions

A ces dotations, doivent s'ajouter les crédits qui pourront être mis à la disposition de l'habitat tant urbain que rural par les organismes spécialisés et en particulier les ressources propres de la Compagnie immobilière Franco-Marocaine. Le financement supplémentaire ainsi attendu devrait atteindre 7 milliards de francs de 1954 à 1957.

HABITAT MAROCAIN

Réalisations de l'Office et du Service de l'Habitat de Juillet 1945 à fin 1953

	HABITAT MUSULMAN			HABITAT ISRAELITE		
	Logements			Logements		
	Entrepris	Terminés	En cours au 31-12-53	Entrepris	Terminés	En cours au 31-12-53
Agadir	268	268	-	-	-	-
Casablanca	7.403	3.847	3.556	360	160	200
Fedala	544	544	-	-	-	-
Fès	561	347	214	48	48	-
Marrakech	163	93	70	132	72	60
Maragan	21	21	-	-	-	-
Meknès	948	735	213	48	-	48
Mogador	24	24	-	-	-	-
Oujda	520	500	20	-	-	-
Port-Lyautey	1.430	1.430	-	-	-	-
Rabat	1.846	1.533	313	-	-	-
Safi	231	138	93	-	-	-
Settat	117	117	-	-	-	-
Taza	125	101	24	24	-	24
Ifrane	55	55	-	-	-	-
Séfrou	132	132	-	132	132	-
Khemisset	24	24	-	-	-	-
	14.412	9.909	4.503	744	412	332

TITRE VII

L'EQUIPEMENT DES MUNICIPALITES

CHAPITRE XXII

EQUIPEMENT DES MUNICIPALITES

LES INVESTISSEMENTS REALISES JUSQU'EN 1953

Dans ce chapitre ont été groupées des opérations effectuées dans le cadre des Municipalités et qui ne figurent pas dans le programme d'équipement général analysé précédemment.

Sans que puisse être mis en cause l'intérêt général des travaux entrepris par les Municipalités, il est apparu opportun de les inclure dans un programme spécial. Ce procédé permet notamment de mettre davantage en lumière les problèmes de financement qui se posent aux Municipalités.

On doit rappeler d'abord que les budgets municipaux étant exclusivement des budgets de fonctionnement, ne doivent pas en principe comprendre de dépenses de travaux neufs. L'extension des villes et le développement de leurs activités ont conduit cependant les Municipalités, dans le cadre d'un "budget additionnel", d'une part à affecter aux investissements l'excédent de leurs recettes sur leurs dépenses, tel qu'il est dégagé par la clôture du budget ordinaire de l'année précédente, d'autre part à émettre des emprunts avec l'autorisation de l'Etat. Celui-ci a également consenti aux collectivités des avances de trésorerie.

Les tableaux in-fine rendent compte de l'évolution des dépenses d'équipement réalisées et inscrites dans les budgets municipaux additionnels. On notera leur progression et surtout leur augmentation par rapport aux dépenses de fonctionnement: le pourcentage qui était en moyenne de 32 % de 1930 à 1938 est passé à 61 % pour les quatre dernières années.

On observera également que sur des investissements de 21 milliards de francs pour l'ensemble des Municipalités, de 1949 à 1953 inclus, Casablanca, avec 8.400 millions représente 40 % du montant total. Viennent ensuite dans l'ordre : Rabat, Meknès, Fès et Marrakech dont les investissements respectifs sont compris entre 240 et 500 millions par an. Un deuxième groupe comprend les villes de Port-Lyautey, Agadir, Oujda et Mazagan dont le volume d'investissements annuel est de l'ordre de 120 à 175 millions. Les dix autres municipalités, avec des investissements globaux de 2 milliards pour les 5 années écoulées, représentent 9,5 % du total.

PROGRAMME 1954-1957

Il convient d'éviter une certaine dispreportion des dépenses avec les besoins réels des villes, qui tient d'une part à la surenchère que pratiquent trop souvent encore dans ce domaine les municipalités, d'autre part à des évaluations trop coûteuses des travaux.

Compte tenu de cette observation, le programme proposé pour l'ensemble des municipalités peut être résumé comme suit:

.../...

1) Exécution de plans d'aménagement

Le développement excessivement rapide des villes révèle les inconvénients qui résultent souvent de l'absence de plans d'urbanisme. Intéressant l'ensemble des villes du Maroc, les crédits prévus concerneront plus particulièrement la réalisation du plan d'aménagement de Casablanca.

2) Travaux de voirie

Les travaux projetés consistent en la construction de rues destinées à améliorer la circulation dans les médinas et à doter les quartiers d'extensions de voies de desserte que le développement des cités marocaines a rendu indispensables.

3) Adduction et distribution d'eau

Le programme intéressant les municipalités a été indiqué dans le chapitre Hydraulique (voir in fine "Hydraulique urbaine"). Il convient d'ajouter des travaux intéressant les réseaux de distribution dans les quartiers d'extension et dans les médinas, principalement dans les villes de Casablanca, Rabat et Marrakech.

4) Distribution d'électricité

La majeure partie des crédits est réservée à l'amélioration du réseau de distribution dans les villes de Casablanca et de Rabat. Subsidiairement est prévue la construction de lignes destinées à l'éclairage public des diverses villes.

5) Construction d'égouts

Le programme comprend:

- l'achèvement des travaux de construction du collecteur Ouest de Casablanca qui absorbe à lui seul la moitié des crédits réservés aux égouts et qui est destiné à assainir les secteurs industriels et l'habitat européen et musulman qui s'étendent à l'Est, ainsi que les secteurs de plaisance et d'habitat marocain qui se trouvent à l'Ouest. Il convient de signaler notamment que le développement de la cité nouvelle d'Aïn Chock, commencée en 1946, a dû être interrompu en raison de l'insuffisance de l'égout de la route de Médiouna qui est le seul existant dans le quartier et qui fonctionne déjà au delà de sa possibilité d'évacuation. Au surplus, il est nécessaire d'assainir la cité de Sidi-Othman qui va être aménagée pour le recasement des bidonvilles et qui abritera plus de 100.000 Marocains. Enfin, la ville vient de décider l'aménagement d'une grande agglomération destinée à l'habitat israélite, entre la corniche d'El Hank et le quartier de Bourgogne. Toutes ces réalisations sont fonction de l'existence du grand collecteur Ouest qui vise d'une part à permettre l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales sur près de 4.300 hectares et d'autre part à dévier du centre de la ville pour éviter le retour des inondations, toutes les eaux provenant de l'Aviation, de l'Ouad Bouskoura et de l'Ouad Korèa;

- les collecteurs du secteur industriel du quartier de l'hôpital et de la cité Yacoub el Mansour à Rabat;

- des égouts secondaires dans diverses villes, principalement dans les Médinas et les quartiers d'extension.

6) Abattoirs et frigorifiques

Il a été indiqué dans le chapitre consacré à l'Agriculture sous le titre "Equipement frigorifique" un programme de constructions de frigorifiques municipaux, encouragé soit par des subventions, soit par l'aide des Caisses de Crédit agricole. Parallèlement aux installations de froid existant à Casablanca et en cours d'achèvement à Marrakech, la construction des abattoirs de Marrakech sera terminée et il est prévu d'étendre ceux de Casablanca.

7) Bâtiments publics et aménagements divers

Les travaux repris sous cette rubrique concernent la construction de certains bâtiments publics (construction d'un hôtel de ville à Rabat, extension de celui de Casablanca, - aménagement d'une caserne de sapeurs-pompiers à Casablanca), - l'achat de divers matériels roulants (autobus, bennes et camions, etc...) et des aménagements de stades, de plages et de cimetières.

INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

Les investissements nécessaires à la réalisation de ce programme s'élèvent à 19.570 milliens qui se décomposent comme suit :

(en millions de francs)

	Total	Ressources propres	Emprunts
Exécution des plans d'aménagement.....	2.700	680	2.020
Travaux de voirie	3.000	750	2.250
Adductions et distribution d'eau	2.700	680	2.020
Distribution d'électricité	2.200	550	1.650
Construction d'égouts:			
- Collecteur Ouest de Casablanca	2.500	-	2.500
- Autres travaux	2.500	1.250	1.250
Abattoirs	1.230	310	920
Frigorifiques	70	70	P.M.
Bâtiments publics et divers	2.670	670	2.000
Total.....	19.570	4.960	14.610

La réalisation de ce programme paraît subordonnée à l'accord des grands établissements spécialisés pour financer par voie d'emprunts à moyen et à long terme les dépenses prévues. Cependant, dans l'hypothèse où le recours au marché financier resterait sans résultat, il peut être envisagé pour certains travaux que l'administration estime prioritaires et dont le coût excède les possibilités normales des collectivités, de leur octroyer une aide à long terme sur les crédits "semi-publics" du Fonds. C'est le cas du collecteur Ouest de Casablanca qui a déjà bénéficié d'un prêt du F.M.E.; ce peut être le cas d'autres ouvrages. On fixera, pour mémoire et à titre purement indicatif, la contribution du Fonds à ce programme à un maximum de 4 milliards pour la période de 1954-1957.

DEPENSES D'EQUIPEMENT REALISEES ET INSCRITES
DANS LES BUDGETS MUNICIPAUX ADDITIONNELS

(en milliers de francs)

EXERCICES	Sur ressources propres des municipalités	Sur fonds d'emprunts ou d'avance de trésorerie	TOTAL	Report des dépenses ordinaires	% des dépenses d'équipement par rapport aux dépenses de fonctionnement
1930	14.100	7.754	21.854		
1938	11.100	8.100	19.200	116.205	16,52
1948	157.625	728.994	886.619	2.028.725	43,70
1949	407.080	1.036.400	1.443.480	2.796.349	51,61
1950	473.340	1.456.360	1.929.700	3.306.977	58,35
1951	812.922	2.013.065	2.825.987	4.237.407	66,69
1952	1.071.865	2.979.469	4.051.334	5.957.690	68

INVESTISSEMENTS MUNICIPAUX

de 1949 à 1953 inclus

(en millions de francs)

VILLES	Avances ordinaires	Avances spéciales	Emprunts	Auto-financement	TOTAL
AGADIR	210	148	130	303	791
AZEMMOUR	15	-	-	21	36
CASABLANCA	-	802	5.300	2.302	8.404
FEDALA	83	18	35	174	310
FES	53	214	825	542	1.634
IFRANE	70	-	-	15	85
MARRAKECH	130	108	480	671	1.389
MAZAGAN	44	82	430	63	619
MEKNES	259	285	900	476	1.920
MOGADOR	36	25	20	91	172
OUEZZANE	81	4	20	7	112
OUJDA	83	60	300	263	706
PORT-LYAUTEY ...	99	41	465	260	865
RABAT	87	393	1.670	519	2.669
SAFI	180	42	60	204	486
SALE	94	78	50	83	305
SEFROU	60	20	20	15	115
SETTAT	77	19	20	63	179
TAZA	95	3	25	78	201
	1.756	2.342	10.750	6.150	20.998

TABLEAUX DE FINANCEMENT

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS PREVUS AU TITRE DU 2ème PLAN

(1954 - 1957)

(en millions de francs)

RUBRIQUES	TOTAL GENERAL	CREDITS BUDGETAIRES	FONDS D'EXPANSION ECONOMIQUE (Prêts à long terme)	CAISSES LOCALES DE CREDIT	AUTOFINANCEMENT ET AUTRES RESSOURCES	OBSERVATIONS
I - AGRICULTURE						
A - ACTIONS PREALABLES AU DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION.						
Défense et restauration des sols	4.080 (1)	3.150	-	400	530	1) 530 M au moins représentent l'effort demandé aux agriculteurs.
Reboisement et mise en valeur du domaine forestier	860	860	-	-	-	
Travaux fonciers	786	786	-	-	-	
Equipement des services, expérimentation et travaux divers de mise en valeur	1.316	1.316	-	-	-	
B - ACTIONS DIRECTES SUR LA PRODUCTION.						
Vulgarisation agricole	10.600	2.200 (2)	1.600	1.900	4.900	2) soit 1.300 M sur le budget ordinaire, et 900 M sur le budget d'équipement.
Paysannat	3.770	3.770	-	-	-	
Elevage	250 (3)	250	-	-	-	
Encadrement technique	1.200	1.200	-	-	-	3) non compris les crédits susceptibles d'être versés par le Fonds métropolitain d'encouragement à la culture textile.
Modernisation et extension des surfaces cultivées	1.800	-	-	1.800	P.M.	
C - ENSEIGNEMENT AGRICOLE	340 (4)	340	-	-	-	4) Etablissements relevant seulement de la Direction de l'Agriculture et des Forêts.
D - CONDITIONNEMENT ET VALORISATION DES PRODUITS.						
Stockage des céréales	2.570	500	600	500	970 (5)	5) Soit : O.C.I.C. Subventions 400 M; O.C.I.C. Prêts ..... 150 M; Ressources propres des coopératives. 420 M; 970 M
Equipement frigorifique	930	260	190	-	480	
Centrales laitières	310	70	90	90	60	
Autres coopératives	1.300	80	-	650	570	
E - DJEMAAS	2.000	2.000				
TOTAL AGRICULTURE ...	32.112	16.782	2.480	5.340	7.510	

RUBRIQUES	TOTAL GENERAL	CREDITS BUDGETAIRES	FONDS D'EXPANSION ECONOMIQUE (Prêts à long terme)	CAISSES LOCALES DE CREDIT	AUTOFINANCEMENT ET AUTRES RESSOURCES	OBSERVATIONS
II - HYDRAULIQUE						
A - HYDRAULIQUE AGRICOLE.						
Grands périmètres d'irrigation	18.494	14.274	2.110	910	1.200 (6)	6) y compris 200 M d'avances du Trésor chérifien à l'Office des Béni-Amir.
Petite et moyenne hydraulique	13.050	8.400	1.500	750	2.400	
Assainissements	1.600	1.400	-	-	200	
B - HYDRAULIQUE URBAINE	7.534	1.372	-	-	6.162 (7)	7) soit : 5.552 à la charge des concessionnaires et 610 à la charge des Municipalités.
TOTAL HYDRAULIQUE	40.678	25.446	3.610	1.660	9.962	
III - ENERGIE						
A - CHARBON.						
Recherches	400	-	-	-	400 (8)	8) Dotation spéciale de l'Office chérifien des Phosphates.
Equipement des C.N.A.	874	-	100	-	774	
Gazéification souterraine ..	100	100	-	-	-	
B - PETROLE.						
Recherches	400 (9)	-	400	-	P.M.	9) Non compris le programme de recherches à la charge de la S.C.P. couvert par autofinancement.
Equipement de la S.C.P.	1.211	-	250	-	961	
C - ENERGIE ELECTRIQUE.						
Programme en cours :						10) Y compris l'installation du nouveau groupe de 30.000 KVA aux Roches Noires Sud.
Centrales thermiques	2.925(10)	1.215	(	-	(	
Aménagement de l'Oued el Abid	4.953	1.802	)	-	)	11) Y compris le doublement de la ligne à 150 KV Afourer-Tit-Mellil.
Réseaux de transport	5.925(11)	2.341	(	-	(	
Total	13.803	5.358	(	-	(	12) Chiffres indicatifs - Cf chapitre Energie Electrique
Nouvel ouvrage	1.890(12)	850	)	-	)	
Total programme E.E.M.	15.693(13)	6.208	4.000 (13)	-	5.485(12)	13) Il n'est pas possible de ventiler par rubriques les ressources attendues du Fonds et la part d'autofinancement - Cf chapitre Energie Electrique.
Electrification rurale et des petits centres	800	800			P.M.	
TOTAL ENERGIE	19.478	7.108	4.750	-	7.620	

RUBRIQUES	TOTAL GENERAL	CREDITS BUDGETAIRES	FONDS D'EXPANSION ECONOMIQUE (Prêts à long terme)	CAISSES LOCALES DE CREDIT	AUTOFINANCEMENT ET AUTRES RESSOURCES	OBSERVATIONS
IV - MINES						(14) Y compris équipement des services
A - RECHERCHES ET TRAVAUX GEOLOGIQUES	335 (14)	335	-	-	-	
B - RECHERCHES MINIERES						
B.R.P.M.	1.600	600		-	1.000 (15)	15) soit 600 M sur les ressources propres du B.R.P.M. et 1.000 M de dotation de l'O.C.P.
Sociétés privées	800(16)	-	800	-	P.M. (16)	16) La participation des sociétés privées n'a pas fait l'objet d'une évaluation.
C - EXPLOITATION MINIERE.						
Office chérifien des Phosphates .	5.465	-	-	-	5.465	
Mines diverses	4.500(17)	-	-	-	4.500 (17)	17) Montant indicatif des investissements privés.
TOTAL MINES	12.700	935	800	-	10.965	
V - PECHES ET MARINE MARCHANDE	850(18)	850	-	P.M.	P.M.	18) Non compris le financement de la modernisation de la flotille de pêche à la charge des particuliers.
VI - EQUIPEMENT TOURISTIQUE (Secteur Public)	401(19)	401	-	-	-	19) Y compris le remboursement des avances intéressant le gîte d'étape de Ouarzazate.
VII - ARTISANAT ET PRODUCTIONS DIVERSES						
Artisanat	230	200	30	-	-	
Participation de l'Etat à diverses sociétés	200	200	-	-	-	
TOTAL	430	400	30	-	-	

RUBRIQUES	TOTAL GENERAL	CREDITS BUDGETAIRES	FONDS D'EXPANSION ECONOMIQUE (Prêts à long terme)	CAISSES LOCALES DE CREDIT	AUTOFINANCEMENT ET AUTRES RESSOURCES	OBSERVATIONS
VIII - COMMUNICATIONS						
Routes, chemins et pistes	6.205	6.205	-	-	-	
Equipement portuaire	8.618	8.618	-	-	-	
Chemins de fer.....	6.667	6.000	-	-	667 (20)	20) Part des C.F.M.
Infrastructure aéronautique	5.764	400	-	-	5.364 (21)	21) Budget métropolitain des bases aériennes.
Télécommunications, bâtiments postaux et radiodiffusion	9.700 (22)	9.700	-	-	-	22) Non compris la participation de la Métropole aux dépenses de télécommunications
TOTAL COMMUNICATIONS	36.954	30.923	-	-	6.031	
IX -EQUIPEMENT CULTUREL et SOCIAL						
Equipement scolaire	13.250	13.250	-	-	-	
Enseignement technique et professionnel	645 (23)	645	-	-	-	23) Ce chiffre ne comprend pas divers établissements (écoles agricoles, écoles maritimes, école hôtelière) dont les dépenses sont incluses dans les secteurs d'activité correspondants.
Equipement sanitaire	8.000	8.000	-	-	-	
Jeunesse et sports	1.900	1.900	-	-	-	
Habitat	29.184	14.184	8.000	-	7.000	
TOTAL EQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL	52.979	37.979	8.000	-	7.000	
X - EQUIPEMENT ADMINIf. et DIVERS (Défense du Maroc, Justice française et chérifienne, etc.)	8.500	8.500	-	-	-	
XI - EQUIPEMENT DES MUNICIPALITES	19.570	-	4.000	-	15.570 (24)	24) Soit : 4.960 M : ressources propres 10.610 M : emprunts
TOTA[redacted].....	[redacted]	[redacted]000	2[redacted]	[redacted]	[redacted]5	

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS PREVUS AU TITRE DU 2ème PLAN

(1954 - 1957)

(en millions de francs)

	TOTAL GENERAL	CREDITS BUDGETAIRES	FONDS D'EXPANSION ECONOMIQUE (PRETS A LONG TERME)	CAISSES LOCALES DE CREDIT	AUTOFINANCEMENT ET AUTRES RESSOURCES
I - AGRICULTURE	32.112	16.782	2.480	5.340	7.510
II - HYDRAULIQUE	40.678	25.446	3.610	1.660	9.962
III - ENERGIE	19.478	7.108	4.750	-	7.620
IV - MINES	12.700	935	800	-	10.965
V - PECHES ET MARINE MARCHANDE	850	850	-	P.M.	P.M.
VI - EQUIPEMENT TOURISTIQUE	401	401	-	-	-
VII - ARTISANAT ET PRODUCTIONS DIVERSES	430	400	30	-	-
VIII - COMMUNICATIONS	36.954	30.923	-	-	6.031
IX - EQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL ...	52.979	37.979	8.000	P.M.	7.000
X - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	8.500	8.500	-	-	-
XI - EQUIPEMENT DES MUNICIPALITES	19.570	-	4.000	-	15.570
TOTAL GENERAL	224.652	129.324	23.670	7.000	64.658

N O T E

AU SUJET DES TABLEAUX DE FINANCEMENT

§ 1) On trouvera dans les tableaux ci-joints une récapitulation des crédits d'équipement prévus au titre du 2ème Plan. Il n'est pas question de donner une liste exhaustive des investissements privés affectés à l'exécution du programme. Le financement privé ne figure dans ces tableaux qu'à titre purement indicatif (exemple: exploitations minières) ou lorsqu'il est conçu dans le programme comme associé étroitement à des crédits d'origine publique: c'est notamment le cas de l'agriculture où, en dehors des crédits budgétaires (subventions), les impenses nécessaires à l'exécution du programme de mise en valeur exige un effort financier à la charge immédiate des particuliers qui est corrélatif de l'aide demandée au Fonds d'expansion économique ou aux Caisses de Crédit agricole.
La plupart des crédits indiqués sous la rubrique "Autofinancement et ressources diverses" ont donc pour objet d'appeler l'attention sur l'équilibre nécessaire qui doit s'établir dans certains secteurs entre les dépenses à la charge de la puissance publique et le financement privé.

§ 2) Cela dit, il convient de remarquer que le montant total des investissements prévus sur fonds publics (subventions et prêts) pour la période 1954-1957 s'élève à environ 156 milliards, qui doivent être augmentés de près de 20 milliards si l'on ajoute les crédits prévus pour l'équipement des municipalités.

Ces 156 milliards doivent s'entendre ainsi :

- 129,3 milliards = crédits budgétaires proprement dits (subventions) ;

- 19,7 milliards = prêts à long terme du Fonds d'Expansion économique;

- 7 milliards = prêts des Caisses locales de Crédit agricole.

Les investissements prévus pour l'équipement des municipalités, soit 19.570 millions, s'analysent comme suit :

- 4.960 M = ressources propres;

- 4.000 M = prêt à long terme du Fonds d'Expansion économique;

- 10.610 M = emprunts auprès des organismes spécialisés.

§ 3) On doit noter que le montant des investissements (subventions et prêts) prévus pour l'agriculture et l'hydraulique, avec

55,3 milliards (soit 35 % environ des dépenses totales prévues sur fonds publics) n'exprime qu'imparfaitement la priorité reconnue dans ce programme aux travaux intéressant le développement de l'agriculture. En effet, d'une part, l'achèvement des travaux d'infrastructure en cours et d'autre part la continuation nécessaire de l'effort entrepris dans le domaine de l'équipement et de la santé et l'augmentation des investissements consacrés à l'habitat, ont conduit à réduire à ce chiffre de 55,3 milliards les investissements prioritaires de l'agriculture et de l'hydraulique.
30.900 millions ont dû être prévus en effet pour les communications et près de 12 milliards pour l'énergie, cependant que l'équipement culturel et social avec près de 47 milliards (dont 22 milliards pour l'habitat) représente 30 % des dépenses prévues sur fonds publics.

§ 4) Il n'est pas encore possible de préciser les moyens de financement de ce programme. Ils font l'objet d'études particulières qui seront publiées ultérieurement.

•

• •

A N N E X E S

A - PRODUCTION

PRODUCTIONS AGRICOLES

(en milliers de quintaux)

	Moyenne 1934-1941	Moyenne 1941-1948	Campagne 1947-1948	Campagne 1948-1949	Campagne 1949-1950	Campagne 1950-1951	Campagne 1951-1952	Campagne 1952-1953
Blé dur	5.149	5.051	4.827	4.642	5.355	5.305	4.837	6.458
Blé tendre ...	2.935	2.460	1.972	1.738	2.191	3.073	2.902	4.673
Orge	14.753	12.692	14.310	13.678	10.750	16.171	13.212	18.059
Maïs	2.610	2.854	4.459	3.999	1.269	2.147	2.895	2.963
Avoine	358	328	464	391	442	488	761	690
Riz (paddy) ..	0	0	0	2	25	85	143	282
Légumineuses .	805	938	1.194	991	1.057	1.096	1.209	1.336
Lin (graines).	119	169	320	605	159	346	321	346
Coton (graine + fibre)	0	10	6	7	14	34	43	48
Tabac	6	14	21	19	22	17	29	25
Olives	613	601	765	496	785	630	1.700	730
Agrumes	pas de renseignements		920	1.430	1.730	1.830	1.840	2.195
Vignoble (en 1.000 hl) ...	550	400	364	499	713	1.021	591	1.188

EVOLUTION DES CULTURES CEREALIERES

- en milieu marocain et en milieu européen -

		Moyenne 1934-1941	Moyenne 1941-1948	Campagne 1947-1948	Campagne 1948-1949	Campagne 1949-1950	Campagne 1950-1951	Campagne 1951-1952	Campagne 1952-1953
BLE DUR									
Superficies ensemencées (en 1.000 ha)	Marocains	928	823	639	732	885	889	923	824
	Européens	19	39	54	50	50	53	49	42
Productions (en 1.000 qx)	Marocains	4.982	4.692	4.280	4.282	4.864	4.866	4.370	5.950
	Européens	167	359	547	360	491	439	467	508
Rendements	Marocains	5,36	5,69	6,68	5,84	5,49	5,47	4,73	7,22
	Européens	8,45	9,24	10,22	7,12	9,73	8,33	9,57	12,09
BLE TENDRE									
Superficies ensemencées (en 1.000 ha)	Marocains	276	249	185	164	205	260	362	366
	Européens	135	112	107	100	118	123	147	150
Productions (en 1.000 qx)	Marocains	1.708	1.395	842	873	823	1.689	1.396	2.700
	Européens	1.227	1.065	1.130	866	1.369	1.384	1.566	1.973
Rendements	Marocains	6,18	5,59	4,53	5,29	4,01	6,48	3,84	7,37
	Européens	9,08	9,48	10,55	8,68	11,62	11,26	10,62	13,15
ORGE									
Superficies ensemencées (en 1.000 ha)	Marocains	1.818	1.688	1.510	1.776	1.911	1.829	1.967	1.939
	Européens	42	135	62	55	50	55	63	64
Productions (en 1.000 qx)	Marocains	14.415	12.310	13.754	13.325	10.337	15.574	12.684	17.374
	Européens	338	382	556	353	412	597	528	685
Rendements	Marocains	7,92	7,28	9,10	7,50	5,40	8,51	6,44	8,96
	Européens	8,14	11,02	8,98	6,40	8,29	10,86	8,32	10,70
MAÏS									
Superficies ensemencées (en 1.000 ha)	Marocains	443	490	530	488	508	485	464	508
	Européens	15	16	17	14	14	20	17	
Productions (en 1.000 qx)	Marocains	2.539	2.786	4.365	3.913	1.233	2.055	2.811	2.963
	Européens	71	68	94	87	36	93	84	
Rendements	Marocains	5,73	5,67	8,23	8,01	2,42	4,25	6,04	5,8
	Européens	4,85	4,23	5,43	6,12	2,54	4,71	4,91	

ELEVAGE RECENSE de 1938 à 1953

(en milliers de têtes)

ANIMAUX	1938-1939	1948-1949	1949-1950	1950-1951	1951-1952	1952-1953
Bovins	1.912	1.549	1.762	1.942	2.028	2.135
Ovins	10.162	8.474	9.149	10.375	10.960	13.923
Caprins	5.800	6.009	6.805	7.350	8.002	9.975
Porcins	54	97	103	84	56	52
Camelins	147	165	183	194	201	207
Equidés	190	156	165	179	190	202
Mulets	143	141	144	149	155	163
Anes	632	555	615	688	747	805

PRINCIPALES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES

	UNITE	1938	1948	1951	1953
I. Métaux non ferreux :					
Plomb d'œuvre	Tonne	—	1.000	1.500	2.000
Plomb doux	»	—	2.800	18.000	28.000
Scories	»	—	1.500	7.700	10.200
Tuyaux de plomb	»	—	—	800	600
II. Première transformation de métaux :					
Fils de fer, pointes	Tonne	—	—	2.900	3.000
Grillages, tôles métalliques	»	—	—	1.000	1.600
III. Fonderie, Chaudronnerie, Construction :					
Acier	Tonne	200	1.000	1.700	2.000
Fonte	»	6.500	5.500	6.000	6.500
Charpentes métalliques	»	6.000	19.000	26.000	32.000
Matériel agricole	»	—	—	600	750
Articles de ménage	»	—	1.500	2.200	3.500
Mobilier métallique	»	—	—	700	750
Emballages métalliques	»	5.500	14.700	16.000	12.300
IV. Construction électrique :					
Batteries	Unité	—	2.000	17.000	24.500
Câbles nus et isolés	Tonne	—	—	1.200	1.900
V. Précision, Horlogerie, Optique :					
Verres de lunetterie	Unité	—	10.000	40.000	50.000
Compteurs	»	—	—	4.000	6.000
Appareils photographiques	»	—	—	10.000	6.000
Réveils	»	—	—	130.000	150.000
VI. Industrie du verre :					
Bouteilles, flacons, gobeleterie	Tonne	—	1.200	3.570	7.800
VII. Industrie céramique :					
Tuiles	Tonne	112.000	9.000	11.000	13.000
Briques	»		80.000	150.000	144.000
Hourdis et autres	»		50.000	72.000	69.000
III. Matériaux de construction :					
Plâtre	Tonne	3.000	4.500	6.000	25.000
Chaux	»	3.500	5.000	10.000	9.000
Ciment	»	157.000	260.000	376.000	610.000
Tuyaux en ciment	Unité	—	42.000	90.000	100.000
Amiante-Ciment	Tonne	—	11.200	15.500	18.000
XI. Industrie chimique :					
Acide sulfurique	Tonne	18.000	20.000	32.000	28.000
Superphosphates	»	40.000	55.000	82.000	77.000
Acide chlorhydrique	»	—	100	100	50
Oxygène	Mètre cube	—	650.000	1.100.000	1.210.000
Acétylène	»	—	70.000	220.000	230.000
Explosifs	Tonne	700	1.100	2.500	2.750
Peintures et Vernis	»	500	3.000	7.000	8.800
Caoutchouc industriel	»	—	550	800	900
Matières plastiques	»	—	30	130	200
Allumettes	Million de boîtes	—	69	120	98
X. Industrie des corps gras :					
Graines oléagineuses traitées	Tonne	8.500	46.600	35.000	19.000
Huile d'olive brute	»	11.500	7.500	10.000	12.000
Margarine	»	—	600	600	1.000
Tourteaux	»	5.500	30.100	20.500	11.000
Savonnerie	»	12.000	11.500	15.100	19.000
XI. Grains et Farines :					
Minoteries industrielles	Tonne	150.000	177.900	223.300	235.000
Pâtes alimentaires	»	3.500	7.000	14.500	15.000
XII. Sucrerie, Boissons :					
Sucre raffiné	Tonne	125.000	123.000	137.000	190.000
Bière et Boissons gazeuses	Hectolitre	144.000	250.000	245.000	300.000
Jus de fruits	Tonne	—	2.000	1.300	1.400
XIII. Conserveries :					
Conserves de poisson	Caisse 100 boîtes 1/4 Club 30	600.000	1.260.000	1.800.000	1.600.000
Conserves de légumes	Caisse de 24 boîtes 4/4	50.000	120.000	70.000	96.000
Conserves de fruits	Tonne	2.300	3.800	9.100	4.000
XIV. Industrie textile :					
Laine en suint	Tonne	8.000	12.000	17.000	15.000

Laine lavée	»	600	1.900	2.200	2.500
Filés de laine	»	—	700	1.200	865
Tissus de laine	»	110	650	400	500
Tapis de laine	Mètre carré	89.000	88.000	93.000	98.000
Tissus de coton	Tonne	100	250	2.500	1.800
Filés de coton	»	—	290	2.600	2.100
Bonneterie de laine	»	—	—	—	30
Tissus de rayonne	»	—	500	650	480
Sacs et Toiles d'emballage	»	—	900	1.800	1.236
Cordages	»	—	—	—	730
Crin végétal	»	60.000	57.000	63.000	75.000
Bonneterie de coton	»	—	—	—	450
Filés de fibranne	»	—	—	—	220
XV. Industrie du cuir :					
Tanneries industrielles — Cuirs lourds	»	160	1.100	1.000	910
Tanneries industrielles — Peausseries	Pied carré	4.700.000	12.000.000	9.500.000	18.200.000
Tanneries artisanales — Cuirs lourds	Tonne	—	300	200	200
Tanneries artisanales — Peausseries	Pied carré	—	3.000.000	2.700.000	3.000.000
Chaussures	Paire	120.000	533.000	610.000	720.000
XVI. Industrie du papier et carton :					
Cartons	Tonne	500	4.000	6.400	17.300
Caisses carton	»	—	1.900	5.000	4.800
Autres cartonnages	»	—	2.100	3.300	3.000
Sacheries	»	—	2.500	4.000	4.250
XVII. Industries diverses :					
Farine de poisson	»	400	6.500	12.000	12.700
Huile de poisson	»	800	450	1.200	5.800

PRODUCTIONS MINIERES

(en milliers de tonnes)

	1938	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Phosphates secs	1.488	3.226	3.693	3.873	4.716	3.956	4.156
Manganèse métallurgique	79	195	222	258	334	383	375
Manganèse chimique	8	19	12	29	38	44	54
Plomb	28	39	51	66	93	115	110
Zinc	6	4	6	23	37	51	65
Cobalt	7	2	2	4	6	9	6
Cuivre	-	2	1	-	-	3	4
Fer	262	301	357	319	545	650	506

B - ENERGIE

BILAN ENERGETIQUE

	Coefficient OECE	1938			1948			1951			1953		
		Tonnes	Tonnes de charbon correspondantes	%	Tonnes	Tonnes de charbon correspondantes	%	Tonnes	Tonnes de charbon correspondantes	%	Tonnes	Tonnes de charbon correspondantes	%
ENERGIE LOCALE													
Electricité d'origine hydraulique (1)	1	77.700	77.700		144.700	144.700		271.800	271.800		199.900	199.900	
Charbon de Jerada (2) ...	1	20.000	20.000		153.000	153.000		172.500	172.500		387.500	387.500	
Pétrole	1,4	0	-		1.600	2.240		7.900	11.060		12.400	17.360	
Essence (aviation, automobile)	1,5	0	-		1.200	1.800		7.500	11.250		9.700	14.550	
Gas oil	1,8	0	-		4.800	8.640		26.400	47.520		35.000	63.000	
Fuel oil	1,3	0	-		5.300	6.890		33.000	42.900		44.000	57.200	
Gaz de pétrole	1,3	0	-		0	0		0	-		4.700.000 M3	6.100	
Charbon de bois	0,5	63.000	31.500		148.000	74.000		138.000	69.000		77.000	38.500	
Bois de chauffage	0,5	41.000	20.500		95.000	47.500		57.500	28.750		152.000	76.000	
TOTAL			149.700	30		438.770	38		654.780	42		860.110	42
ENERGIE IMPORTEE													
Charbon	1	137.800	137.800		156.000	156.000		137.300	137.300		111.500	111.500	
Pétrole	1,4	10.400	14.560		21.500	30.100		27.100	37.940		58.600	82.040	
Essence (aviation, automobile)	1,5	99.100	148.650		149.200	223.800		222.700	334.050		301.400	452.100	
Gas oil	1,8	23.200	41.760		56.200	101.160		79.800	143.640		106.700	192.060	
Fuel oil	1,3	6.300	8.190		152.400	198.120		167.000	217.100		245.100	318.630	
Gaz liquéfié	1,7	600	1.020		600	1.020		5.300	9.010		9.200	15.640	
TOTAL			351.980	70		710.200	62		879.040	58		1.171.970	58
TOTAL GENERAL ..			501.680	100		1.148.970	100		1.533.820	100		2.032.080	100

(1) La production d'origine hydraulique a été convertie en tonnes de houille sur la base de 1 Kwh = 0 kg.700 de charbon.

(2) Il n'est tenu compte dans ce chiffre que de la production de charbon effectivement consommée sur place. Si besoin en était cette consommation pourrait être largement augmentée car la production des charbonnages marocains est de l'ordre de 560.000 T. en 1953.

ELECTRICITÉ

A. — PRODUCTION ET DISTRIBUTION

	1938	1948	1951	1953
I. PUISSANCE INSTALLEE (en kVA) :				
— Hydraulique	60.500	84.400	122.800	170.500
— Thermique	37.700	55.700	89.200	126.100
Total	98.200	140.100	212.000	296.600
II. PRODUCTION BRUTE EFFECTIVE (en milliers de kWh) :				
— Hydraulique	111.100	206.800	388.300	285.700
— Thermique	35.500	183.600	235.500	508.900
Total	146.600	390.400	623.800	794.600
III. LONGUEUR DU RESEAU HAUTE TENSION (en kilomètres) :				
— Lignes de 150.000 volts	—	—	507	724
— Lignes de 60.000 volts	1.000	1.209	1.456	1.752
— Lignes de 22.000 volts	865	920	1.719	1.775
Total	1.865	2.129	3.682	4.251

B. — CONSOMMATION PAR UTILISATEURS

(en milliers de kWh)

	1938	1948	1951	1953
I. BASSE TENSION :				
— Eclairage	31.761	73.327	122.784	161.617
— Petites industries	9.534	18.088	20.449	23.803
Total	41.295	91.415	143.233	185.420
II. HAUTE TENSION :				
— Chemins de fer	34.928	57.821	74.304	76.507
— Mines	15.369	38.902	90.799	120.632
— Grosses industries	29.135	96.428	197.962	286.271
— Pompage	5.550	13.608	18.853	28.805
Total	84.982	206.759	381.918	512.215
TOTAL GENERAL	126.277	298.174	525.151	697.635

C - MOYENS DE COMMUNICATIONS

A. — ROUTES (en kilomètres)

ROUTES	1938	1948	1951	1953
PRINCIPALES :				
construites	4.497	5.480	5.785	5.932
dont goudronnées ou bitumées	3.737	4.471	5.038	5.256
SECONDAIRES :				
construites	3.167	3.962	4.095	4.357
dont goudronnées ou bitumées	2.103	2.601	3.524	3.947
TERTIAIRES :				
viabilité non permanente	20.000	31.829	36.021	35.147
empierrées	—	2.800	3.616	5.009
dont goudronnées ou bitumées	—	214	2.044	3.042
PARC AUTOMOBILE (unités)				
Voitures de tourisme	48.293	23.520	49.965	79.484
Véhicules utilitaires — Camions	15.824	16.678	26.919	35.243
Véhicules utilitaires — Divers		1.588	3.758	4.881
Total	64.117	41.786	80.642	119.608

B. — TRAFIC PORTUAIRE (en milliers de tonnes)

PORTS	1938	1948	1951	1953
Casablanca	2.512	5.063	7.289	7.152
Port-Lyautey	269	143	410	590
Fédala	139	194	378	315
Safi	389	1.024	1.366	1.167
Agadir	43	55	112	145
Autres ports	111	56	64	108
Total	3.463	6.535	9.619	9.477

C. — CHEMINS DE FER

CHEMINS DE FER		1938	1948	1951	1953
Longueur du réseau (en kilomètres)	Electrifié	607	718	718	718
	Non électrifié	1.104	993	993	1.038
	Total	1.711	1.711	1.711	1.756
Parc de locomotives (unités)	Vapeur	100	110	80	79
	Diesel	—	17	21	45
	Electrique	42	43	57	57
Consommation	Charbon (en milliers de tonnes)	28	43	26	18
	Gasoil (en milliers de litres)	—	4.836	8.680	10.757
	Electricité (en milliers de kWh)	34.928	57.821	74.304	78.304
Tonnage utile du parc-wagon (en mètres cubes)		—	102.607	112.519	133.665
Trafic (en millions de tonnes)		2.961	6.293	8.590	8.882
Kilométrage journalier des machines		—	17.690	23.797	25.803
Unités de trafic (en millions)		424	1.096	1.443	1.971

D. — TRAFIC AERIEN

TRAFIC AERIEN	1938	1948	1951	1953
Nombre d'avions (arrivées et départs)	1.504	11.287	13.449	15.012
Nombre de passagers (arrivées et départs)	9.164	130.829	181.751	224.556
Tonnage fret (en tonnes)	1.344	6.022	7.194	7.992
Tonnage poste (en tonnes)	54	416	372	475

E. — TRANSMISSIONS

	1938	1948	1951	1953
I. **TELECOMMUNICATIONS :**				
— Equipement des centraux téléphoniques (nombre de lignes de raccordement)	18.600	31.000	48.394	70.988
— Postes principaux d'abonnés (unités)	15.496	26.150	39.057	49.085
— Câbles à grandes distances et faisceaux hertziens (en kilomètres)	95	132	456	899
II. **RADIODIFFUSION :**				
— Nombre de studios	3	5	8	9
— Puissance des émetteurs (en kW)	20	25,5	43,5	303,5
— Nombre de récepteurs déclarés	38.714	86.273	163.610	243.965
III. **BATIMENTS :**				
— Toutes catégories (sauf cabines téléphoniques) ..	209	337	378	415
— Cabines téléphoniques isolées	151	181	226	264

D - EQUIPEMENT
CULTUREL ET SOCIAL

A. — INSTRUCTION PUBLIQUE

(Nombre d'élèves)

CATEGORIES D'ENSEIGNEMENT	1938	1948	1953
Secondaire européen	11.338	12.201	16.073
Secondaire musulman	979	2.126	5.215
Primaire européen	30.648	39.704	60.872
Primaire musulman	22.533	84.327	187.600
Franco-israélite	2.313	2.064	3.183
Alliance Israélite Universelle ..	15.104	20.800	29.878
Technique du 2e degré	—	2.783	5.082
Total	82.915	164.005	307.903

B. — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

(Nombre d'élèves)

CATEGORIES D'ENSEIGNEMENT	Direction de tutelle	1949	1950	1951	1952	1953
I. **Enseignement technique proprement dit :**	D. I. P.					
— Premier degré		3.874	7.401	8.301	9.157	10.239
— Deuxième degré		3.106	3.499	3.711	4.375	5.082
Total		6.980	10.900	12.012	13.532	15.321
II. **Formation professionnelle :**	D. T.					
— Formation accélérée		120	168	178	246	406
— Apprentissage en ateliers		263	380	471	459	610
Total		383	548	649	705	1.016
III. **Enseignement agricole :**	D. I. P. et D. A. F.					
— Ecoles rurales		5.620	6.270	6.760	7.150	15.000
— Premier degré		478	489	537	636	930
— Deuxième degré		13	16	48	44	96
— Supérieur		22	31	20	25	24
— Formation de cadres		62	87	116	116	171
Total		6.195	6.893	7.481	7.971	16.221
IV. **Enseignement maritime**	D. C. M. M.	130	160	190	295	364
V. **Enseignement hôtelier**	D. C. M. M.	—	25	40	40	40
VI. **Enseignement sanitaire**	D. S. P. F.	94	143	184	257	268
VII. **Education de l'enfance abandonnée ou délinquante**	S. J. S.	270	300	370	520	560

Abréviations utilisées :
D. I. P. : Direction de l'Instruction Publique.
D. T. : Direction du Travail.
D. A. F. : Direction de l'Agriculture et des Forêts.
D. C. M. M. : Direction du Commerce et de la Marine Marchande.
D. S. P. F. : Direction de la Santé Publique et de la Famille.
S. J. S. : Service de la Jeunesse et des Sports.

C. — JEUNESSE ET SPORTS

EFFECTIFS ACCUEILLIS DANS LES CAMPS	1948	1951	1953
Français	3.176	3.039	4.127
Musulmans	1.339	2.884	4.232
Israélites	1.100	3.200	3.920
	5.615	9.123	12.279

D. — EQUIPEMENT SANITAIRE

	1938	1948	1951	1953

Grands hôpitaux et Formations spécialisées ..	25	30	37	43	
Hôpitaux ruraux et Infirmeries	55	72	88	98	
Salles de visite rurales ..	120	240	260	287	
Groupes sanitaires mobiles	16	18	23	23	
Nombre de lits dans l'ensemble des formations .	4.950	5.912	8.665	11.859	
Nombre de journées d'hospitalisation	1.794.000	1.873.000	2.449.000	3.125.000	
Nombre de consultations .	7.559.000	10.954.000	14.469.000	17.150.000	

E. — HABITAT

(Autorisations de bâtir délivrées dans les principales villes marocaines)

	1938	1949	1950	1951	1952	1953
Surfaces couvertes (en milliers de m2)	430	976	1.305	1.946	2.422	1.973
Nombre de logements ..	—	—	9.264	13.947	18.869	21.612
Valeurs (en millions de francs)	168	14.929	15.699	27.174	33.645	29.736

E - FINANCEMENT

INVESTISSEMENTS PUBLICS

A - SOURCES DE FINANCEMENT

Unité : million de francs.

	1949	%	1950	%	1951	%	1952	%	1953	%
I. BUDGET LOCAL :										
Contribution du budget ordinaire	5.430	25,2	4.442	16,1	3.540	12,6	6.112	18,6	6.800	18,7
Fonds de réserve	1.313	6,1	2.756	10	3.715	13,2	4.700	14,3	6.690	18,4
Caisse spéciale et Impôt C.F.M.	2.216	10,3	2.514	9,2	3.382	12,1	3.900	11,8	3.653	10,1
Financements spéciaux ...	-	-	-	-	300	1,1	2.056	6,2	2.181	5,9
Bons d'équipement et Emprunts	2.300	10,7	4.070	14,9	3.460	12,4	4.019	12,3	2.000	5,6
TOTAL	11.259	52,3	13.782	50,2	14.397	51,4	20.787	63,2	21.324	58,7
II. AIDE METROPOLITAINE										
Fonds de modernisation et d'équipement	10.250	47,7	13.700	49,8	13.665	48,6	12.059	36,8	15.035	41,3
TOTAL GENERAL .	21.509	100	27.482	100	28.062	100	32.846	100	36.359	100
En millions de francs 1953 ..	34.414		41.223		33.675		32.846		36.359	

B - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Unité : million de francs.

SECTEURS D'ACTIVITE	1949	1950	1951	1952	1953	TOTAL
Voies de communication	5.670	5.332	5.496	7.809	8.208	32.515
P.T.T.	1.451	2.000	2.110	2.041	2.435	10.037
Hydraulique	3.606	5.512	5.334	6.123	7.086	27.661
Energie électrique	2.700	4.387	5.326	4.896	3.950	21.259
Mines	665	521	465	351	193	2.195
Pêches et Industries	63	48	48	230	341	730
Forêts et D.R.S.	83	207	375	399	610	1.674
Agriculture	780	1.400	684	714	1.051	4.629
Enseignement	2.422	3.079	3.514	4.091	4.449	17.555
Santé publique	1.200	1.650	1.700	2.200	2.328	9.078
Habitat	1.221	1.747	1.404	2.229	3.427	10.028
Enseignement administratif ..	1.304	1.214	1.095	1.064	1.553	6.230
Divers	344	385	511	699	728	2.667
TOTAL	21.509	27.482	28.062	32.846	36.359	146.258
En millions de francs 1953 ..	34.414	41.223	33.675	32.846	36.359	178.517

C - INVESTISSEMENTS DU SECTEUR SEMI-PUBLIC

(en millions de francs)

	1949	1950	1951	1952	TOTAL
Energie Electrique du Maroc (E.E.M.)	4.780	5.243	6.676	6.713	23.412
Sté Marocaine de distribution (eau, électricité) (S.M.D.)	106	513	1.735	2.376	4.730
Sté Chérifienne des Pétroles (S.C.P.)	1.480	1.432	1.859	2.159	6.930
Bureau de Recherches et de Participations Minières (B.R.P.M.)	415	325	440	521	1.701
Régie d'Exploitation Industrielle du Protectorat (R.E.I.P.)	200	302	671,4	647	1.820,4
Tabacs	137	191	106	75	509
Charbonnages Nord-africains (C.N.A.)	138	125	830	1.747	2.840
Office Chérifien des Phosphates (O.C.P.)	2.200	2.145	2.341	2.033	8.719
Office des Béni-Amir	180	242	190	74	686
Cie Immobilière Franco-Marocaine (C.I.F.M.)	-	-	-	2.350	2.350
Chemins de fer du Maroc (CFM-CMO)	335,9	267,9	308,4	316	1.228,2
TOTAL : en millions de francs courants	9.971,9	10.785,9	15.156,8	19.011	54.925,6
en millions de francs 1952	15.955,04	16.178,85	18.188,16	19.011	69.333,05

NOTA : Ce tableau ne comporte pas la part des C.F.M. dans les dépenses de premier établissement.

D - FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DU SECTEUR SEMI-PUBLIC (1949-52)

(en millions de francs constants)

	F.M.E. (ou subventions) (1)	Augmentation de capital	Emprunt obligataire	Prêts Etablissements spécialisés	Emprunts locaux à long terme	Autofinancement	Moyen et court terme -local-	Moyen court terme -métropolitain-	Avances du Trésor	TOTAL
E.E.M.	1.000	700	1.171	2.682	4.000	-	12.603	974	1.600	24.730
S.M.D.	"	375	138	-	-	883	3.334	-	-	4.730
S.C.P.	379	2.818	-	-	209	3.524	-	-	-	6.930
B.R.P.M.	{ 449,5 { 854,5 (1)	-	-	-	-	397	-	-	-	{ 846,5 { 854,5
R.E.I.P.	174,8 (1)	-	-	-	-	1.338,6	307	-	-	1.820,4
TABACS	-	159	-	-	-	350	-	-	-	509
C.N.A.	100	260	-	438	-	224	511	800	185	2.518
C.C.P.	-	-	-	-	-	8.719	-	-	-	8.719
C.F.F.M.	1.450	50	250	-	-	-	600	-	-	2.350
Office des Béni-Amir.	-	-	-	-	-	686	-	-	-	686
C.F.M. - C.M.O.	-	312,5	614,6	-	-	65,9	167,3		67,9	
Total .	4.407,8	4.674,5	2.168,6	3.120	4.209	16.187,5	17.522	1.774	1.852,9	55.919,6
%	7,9	8,3	3,9	5,5	7,5	28,9	31,3	3,1	3,3	100

- Origine { Locale ..... 79,1 %
Métropolitaine . 29,9 %

- Durée { Long terme ..... 62,3 %
Court et moyen terme . 37,7 %

- Aide de l'Etat { Directe (F.M.E. et subventions ..... 16,9 %)
Indirecte (crédits garantis) ..... 31,8 %) } 48,7 %

- Différence entre tableaux C et D :

a) Excédent couverture E.E.M.	1.318
b) Insuffisance C.N.A.	- 322
	996

(1) Subventions budgétaires.

C R E D I T A G R I C O L E

Premier plan (1949-1953)

Prêts de campagne

(en millions de francs)

Organismes prêteurs	1949-1950	1950-1951	1951-1952	1952-1953
I - Prêts individuels				
(S.I.P.	454	900	1.000	1.228
(C.I.A. et S.C.A.M.	233	1.040	1.408	1.663
(Caisses régionales	21	5	12	48
Caisse Fédérale	158	319	621	740
Total	866	2.264	3.041	3.679
II - Prêts collectifs				
(Caisse Centrale et Caisses Régionales	177	249	329	336
Caisse Fédérale	23	97	41	43
Total	200	346	370	379
III - Avances sur marchandises				
Financement bancaire	4.035	6.537	6.745	6.856
Caisses de crédit	795	1.552	2.956	2.105
Total	4.830	8.089	8.701	8.961

CREDIT AGRICOLE

Premier Plan (1949-1953)

Prêts d'équipement

A - Crédit individuel

(en millions de francs)

Année agricole	Organismes prêteurs, objet et durée des prêts					Totaux
	S.I.P.	Caisses régionales	Caisse Fédérale	C.P.I.M.	Caisse Fédérale et C.P.I.M.	
	Petit matériel (3 ans)	Equipement moderne (3 à 5 ans)	(3 à 5 ans)	(Long terme)	Accession à la propriété (Long terme)	
1949-1950 ..	151	210	318	309	43	1.031
1950-1951 ..	132	315	389	327	34	1.197
1951-1952 ..	191	390	487	465	134	1.667
1952-1953 ..	207	480	506	231	78	1.502
Totaux.	681	1.395	1.700	1.332	289	5.397

C R E D I T A G R I C O L E

Premier Plan (1949-1953)
Prêts d'équipement
B - Crédit collectif

(en cours en millions de francs)

DATES	C.I.A. et S.C.A.M.	Coopératives					Autres organismes de mise en valeur			TOTAL
		Coopératives marocaines diverses	Docks silos	Coopératives vinicoles	Coopératives européennes diverses	Total Coopératives	A.S.A.P.	C.E.A.P.	Office des Béni-Amir	
30 juin 1951	30	152	37	228	193	640	64	396	608	1.708
30 juin 1952	250	170	190	434	180	1.224	183	386	972	2.765
30 juin 1953	219	158	149	582	204	1.312	220	361	795	2.688

F - COMMERCE EXTERIEUR

BALANCE COMMERCIALE 1953

Unité : Millier de francs

Zones monétaires	Importations	%	Exportations	%	Solde
ZONE FRANC					
Métropole	95.568.594		44.697.762		- 50.870.832
Pays d'outre-mer	8.305.047		11.611.646		+ 3.306.599
Total	103.873.641	60,7	56.309.408	60	- 47.564.233
ZONE DOLLAR					
U.S.A.	14.051.329		4.316.540		- 9.734.789
Autres pays dollar	11.092.638		437.383		- 10.655.255
Total	25.143.967	14,7	4.753.923	5,1	- 20.390.044
ZONE STERLING					
Grande Bretagne	4.493.096		7.642.370		+ 3.149.274
Autres pays sterling	2.878.629		2.115.860		- 762.769
Total	7.371.725	4,3	9.758.230	10,4	+ 2.386.505
AUTRES DEVISES					
U.E.P. (autres que zone sterling	24.511.421	14,3	16.845.837	17,9	- 7.665.584
Divers	10.282.854	6	6.159.258	6,6	- 4.123.596
TOTAL GENERAL ...	171.183.608	100	93.826.656	100	- 77.356.952

REPARTITION DES IMPORTATIONS PAR ZONES MONETAIRES

Unité : Million de francs

ZONES MONETAIRES	1938		1949		1951		1953	
	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%
ZONE FRANC								
Métropole	733		66.448		90.914		95.569	
Pays d'outre-mer	36		9.986		11.297		8.305	
Total	769	35,2	70.434	68,2	102.211	64	103.874	60,7
ZONE DOLLAR								
U.S.A.	116		12.538		13.220		14.051	
Autres pays dollar	162		4.809		6.633		11.093	
Total	278	12,7	17.347	16,8	19.853	12,4	25.144	14,7
ZONE STERLING								
Grande-Bretagne	56		1.777		3.191		4.493	
Autres pays sterling ..	38		1.529		2.148		2.879	
Total	94	4,3	3.306	3,2	5.339	3,3	7.372	4,3
AUTRES DEVISES								
Pays participants OECE.	425		6.470		20.289		24.511	
Pays non participants .	618		5.763		11.989		10.283	
Total	1.043	47,8	12.233	11,8	32.278	20,2	34.794	20,3
TOTAL GENERAL	2.184	100	103.320	100	159.680	100	171.184	100

REPARTITION DES EXPORTATIONS PAR ZONES MONETAIRES

Unité : Million de francs

ZONES MONETAIRES	1938		1949		1951		1953	
	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%
ZONE FRANC								
Métropole	677		26.576		33.167		44.698	
Pays d'outre-mer	230		5.212		11.498		11.611	
Total	907	59,9	31.788	59,4	44.665	50,7	56.309	60
ZONE DOLLAR								
U.S.A.	28		1.293		2.199		4.317	
Autres pays dollar	3		87		522		437	
Total	31	2	1.380	2,6	2.721	3,1	4.754	5,1
ZONE STERLING								
Grande-Bretagne	105		6.019		12.334		7.642	
Autres pays sterling ...	31		1.747		2.347		2.116	
Total	136	8,9	7.766	14,5	14.681	16,7	9.758	10,4
AUTRES DEVISES								
Pays participants OECE .	384		9.967		21.123		16.846	
Pays non participants ..	55		2.615		4.970		6.160	
Total	439	29,2	12.582	23,5	26.093	29,6	23.006	24,5
TOTAL GENERAL	1.513	100	53.516	100	88.160	100	93.827	100

IMPORTATIONS PAR CATEGORIES DE PRODUITS

Tonnage : en tonnes
Valeur:en milliers de francs

	1 9 3 8			1 9 4 9			1 9 5 1	
	T.	V.	%	T.	V.	%	T.	V
I - ENERGIE Total	277.044	197.303	9,0	488.121	4.710.509	4,5	609.703	8.152
II - MATIERES PREMIERES ET DEMI-PRODUITS								
A - POUR L'INDUSTRIE :								
1°) d'origine industrielle	177.963	318.888	14,6	581.567	20.254.886	19,6	895.929	31.945
2°) d'origine agricole	61.315	82.962	3,8	137.670	3.681.318	3,6	175.563	6.698
B - POUR L'AGRICULTURE :								
1°) d'origine industrielle	13.765	12.376	0,5	14.962	483.492	0,5	30.036	881
2°) d'origine agricole	23.964	25.801	1,2	13.927	450.228	0,4	8.713	414
Total	277.007	440.027	20,1	748.126	24.869.924	24,1	1.110.241	39.940
III - MOYENS D'EQUIPEMENT								
1°) POUR L'INDUSTRIE	30.044	188.757	8,6	83.505	20.198.414	19,5	111.553	28.818
2°) POUR L'AGRICULTURE	3.354	36.907	1,7	10.073	2.078.877	2,0	9.686	2.515
Total	33.398	225.664	10,3	93.578	22.277.291	21,5	121.239	31.333
IV - PRODUITS DE CONSOMMATION								
A - DURABLES	20.399	217.339	10,0	26.196	11.241.744	10,9	43.060	19.745
B - NON DURABLES :								
1°) pour l'alimentation humaine	316.061	663.961	30,4	351.749	24.273.783	23,5	414.894	34.756
2°) autre que l'alimentation humaine	24.480	440.576	20,2	24.214	15.947.413	15,5	33.344	25.756
Total	360.940	1.321.876	60,6	402.159	51.462.940	49,9	491.298	80.253
TOTAL GENERAL	948.389	2.184.870	100	1.731.984	103.320.664	100	2.332.481	159.686

		1 9 5 3		
.	%	T.	V.	%
.261	5,1	878.949	11.777.184	6,9
.355	20,0	744.512	27.898.451	16,3
.362	4,2	151.650	5.749.554	3,3
.847	0,5	36.201	1.325.382	0,8
.982	0,3	9.142	478.181	0,3
).546	25,0	941.505	35.451.568	20,7
3.156	18,0	64.139	25.568.993	15,0
5.926	1,6	11.651	3.625.803	2,1
3.082	19,6	75.790	29.194.796	17,1
5.986	12,3	80.114	28.471.140	16,6
).863	21,8	439.712	36.818.017	21,5
5.751	16,2	44.898	29.470.903	17,2
3.600	50,3	534.724	94.760.060	55,3
).489	100	2.430.968	171.183.608	100

EXPORTATIONS PAR CATEGORIES DE PRODUITS

Tonnage : en tonnes
Valeur : en milliers de francs

	1938			1949			1951	
	T.	V.	%	T.	V.	%	T.	V.
I - PRODUITS AGRICOLES								
A - Matières premières et demi-produits ...	112.766	207.303	13,7	92.003	4.488.404	8,2	109.401	9.520
B - Céréales : Blé dur	1.727	2.527	0,1	36.164	795.906	1,7	17.139	512
Orge	34.996	32.499	2,2	322.661	4.553.896	8,5	335.433	8.799
Maïs	10	10	-	142.679	2.007.092	3,8	34.731	1.078
Autres céréales	145.462	226.604	15,0	52.547	1.055.854	1,5	80.464	2.092
Total	182.195	261.640	17,3	554.051	8.412.748	15,5	467.767	12.483
C - Autres produits agricoles : Agrumes	10.478	20.793	1,4	97.292	3.457.686	6,3	111.888	3.657
Légumes à cosses	36.009	53.940	3,5	61.916	1.808.029	3,3	58.597	2.092
Divers	93.024	255.534	16,9	73.538	4.602.029	8,5	138.349	7.885
Total	139.511	330.267	21,8	232.746	9.867.744	18,1	308.834	13.634
TOTAL PRODUITS AGRICOLES.	434.472	799.210	52,8	878.800	22.768.896	41,8	886.002	35.638
II - PRODUITS MINIERS								
- Phosphates	1.432.897	286.666	19,0	3.491.450	9.563.886	17,6	4.416.823	17.878
- Manganèse	43.407	12.570	0,8	224.844	1.514.003	2,8	358.390	3.914
- Plomb	21.455	25.760	1,7	49.516	2.379.201	4,3	53.498	2.803
- Autres produits minéraux	275.464	69.326	4,6	537.748	1.461.578	2,7	838.521	3.508
TOTAL PRODUITS MINIERS ..	1.773.223	394.322	26,1	4.303.558	14.918.668	27,4	5.667.232	28.105
III - PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX								
A - Industries de transformation :								
- Conserves de poissons	12.882	90.368	6,0	40.144	7.981.769	14,6	40.012	7.752
- Industrie sucrière	12.074	20.538	1,4	21.271	1.446.480	2,6	24.501	1.918
- Industrie des corps gras	9.587	57.987	3,8	3.574	511.705	0,9	7.033	1.193
- Industrie du crin végétal	56.638	52.382	3,5	33.346	669.322	1,2	60.062	1.531
- Autres industries	21.491	59.716	3,9	64.068	3.648.742	6,7	64.722	6.163
Total	112.672	280.991	18,6	162.403	14.258.018	26,0	196.330	18.558
B - Industries mécaniques et chimiques	17.567	27.603	1,8	43.048	1.507.128	2,9	119.182	4.593
C - Autres Industries	"	"	"	1.907	359.492	0,9	3.941	631
TOTAL PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX	130.239	308.594	20,4	207.358	16.124.638	29,8	319.453	23.783
IV - DIVERS	3.272	10.275	0,7	1.992	635.648	1,0	17.300	632
TOTAL GENERAL	2.341.206	1.512.401	100	5.391.708	54.447.850	100	6.889.987	88.159

		1953		
	%	T.	V.	%
.064	10,8	153.785	8.115.349	8,6
.719	0,6	30.469	1.170.728	1,3
.433	10,0	303.766	7.049.390	7,6
.513	1,2	73.490	1.920.233	2,0
.813	2,3	76.625	1.965.429	2,1
.478	14,1	484.350	12.105.780	13,0
.204	4,1	147.141	4.806.663	5,1
.211	2,4	102.232	4.510.190	4,8
.409	9,0	122.009	5.782.145	6,1
.824	15,5	371.382	15.098.998	16,0
.366	40,4	1.009.517	35.320.127	37,6
.370	20,3	4.142.536	17.305.507	18,5
.762	4,4	404.336	6.333.759	6,7
.467	3,2	74.745	3.248.958	3,4
.526	4,0	838.471	4.460.711	4,8
.125	31,9	5.460.088	31.348.935	33,4
.060	8,8	44.472	8.401.672	9,0
.493	2,2	22.322	1.993.643	2,1
.286	1,4	8.550	922.948	1,0
.023	1,7	72.074	1.585.512	1,7
.440	7,0	87.158	6.622.545	7,0
.302	21,1	234.576	19.526.320	20,8
.347	5,2	92.375	6.018.072	6,4
.847	0,7	5.890	829.052	0,9
.496	27,0	322.841	26.373.444	28,1
.158	0,7	25.138	784.150	0,9
.145	100	6.827.584	93.826.656	100